

Procès-verbal du CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2021

SALLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON

À Saint-Pierre d'Oléron, salle du conseil communautaire, le vingt-cinq mars deux mille vingt et un, à quatorze heures trente, Monsieur Michel Parent, Président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron ouvre la séance, fait l'appel et constate que le quorum est atteint. Monsieur Brechkoff est désigné secrétaire de séance.

Convocation au conseil communautaire : 19 mars 2021 Date d'affichage de la convocation : 19 mars 2021

> Conseillers en exercice : 30 Conseillers présents : 26 Nombre de votants : 29

Présents: BENITO GARCIA Richard, BOUGNARD Valérie, BRECHKOFF Thibault, CHARTIER Chantal, CHEVRIER Philippe, CLERGET Jean-Marie, DELHUMEAU-JAUD Fabienne, DELISEE Martine, FROUGIER Sylvie, GAILLOT Bruno, GUILBERT Éric, HUMBERT Micheline, HUOT Joseph, JOUTEUX Françoise, JOYEUX Nathalie, LIVENAIS Patrick, MAZERAT Adrien, MONNEREAU Patrick, MORANDEAU Yannick, PARENT Michel, RABELLE Dominique, RAYNAL Philippe, ROBILLARD Patrice, SUEUR Christophe, VILLAUTREIX Marie-Josée, VITET Françoise

Excusés:

COIFFÉ Luc pouvoir à E.Guilbert FERREIRA François pouvoir à F.Jouteux GAZEU Patrick pouvoir à M.Delisée

Ordre du jour :

1.	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 4 MARS 2021	4
2.	LISTE DES MARCHES 2020	4
3.	ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS OLERON 2035	7
4.	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON	7
5.	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BA – AERODROME BOIS FLEURY	8
6.	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BA – ZAE LA JARRIE II	9
7.	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BA – ZAE LES 4 MOULINS	9
8.	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BA – ZAE LES SEIZINS	. 10
9.	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BA – ZAE LE PERROTIN	. 10
10.	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BA – ENERGIES RENOUVELABLES	. 11
11.	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BA - REGIE OLERON DECHETS	. 11
12.	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BA – MUSEES ET PATRIMOINE ILE D'OLERON	. 12
13.	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNAUTE DE COMMUNES	. 13
14.	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BA AERODROME DE BOIS FLEURY	. 13
15.	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BA ZAE LA JARRIE 2	. 14
16.	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BA ZAE LES 4 MOULINS	. 14
17.	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BA ZAE LES SEIZINS	. 15
18.	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BA ZAE LE PERROTIN	. 15
19.	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BA ENERGIES RENOUVELABLES	. 16
20.	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE REGIE OLERON DECHETS	. 16
21.	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BA REGIE MUSEES ET PATRIMOINE	. 17
22.	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	. 18
23.	BUDGET ANNEXE REGIE OLERON DECHETS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	. 18
24.	COMMUNAUTE DE COMMUNES BUDGET PRIMITIF 2021	. 18
25.	BA AERODROME DE BOIS FLEURY BUDGET PRIMITIF 2021	. 19
26.	BUDGET PRIMITIF 2021– ZAE LA JARRIE 2	. 20
27.	BUDGET PRIMITIF 2021 – ZAE LES 4 MOULINS	. 21
28.	BUDGET PRIMITIF 2021– ZAE LES SEIZINS	. 21
29.	BUDGET PRIMITIF 2021– ZAE LE PERROTIN	. 22
30.	BA ENERGIES RENOUVELABLES BUDGET PRIMITIF 2021	. 23
31.	REGIE OLERON DECHETS BUDGET PRIMITIF 2021	. 24
32.	REGIE MUSEES ET PATRIMOINE ILE OLERON BUDGET PRIMITIF 2021	. 24
33.	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021	. 25
34.	GEMAPI – FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE ANNEE 2021	. 25
35.	PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'OFFICE DE TOURISME DE L'ILE D'OLERON & DU BASSIN DE	
	ENNES 2021	
36.	PARTICIPATION AU PETR POLE MARENNES OLERON 2021	. 28
37.	CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA	
	RENTE-MARITIME ANNEE 2021	
38.	REPRISE DES FONDS DE CONCOURS AU BUDGET 2021	
39. 40	SUBVENTIONS 2021 SUPERIEURES A 23 000 € ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS SOCIALES ET ANIMATION	
40.	SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS ENFANCE JEUNESSE	
41.	PERMANENCES DE L'ASSOCIATION SOLIDARITE PAYSANS SUR L'ILE D'OLERON	
42.	ESPACE TEST AGRICOLE – SUBVENTION SCIC SAS CIAP CHAMPS DU PARTAGE	_
43.	AGRICULTURE DURABLE – ACCOMPAGNEMENT FONCIER AGRICOLE	
44. 	RMPIO –ACQUISITION DE LA PROPRIETE DU « MOULIN DE LA BREE » - REPARTITION COMMUNE/CDC	
45	7Δ LES SEIZINS - CESSION DE LOTS	34

46.	ZA LES SEIZINS - CESSION DU LOT 7	34
47.	ZAE LE PERROTIN - CESSION DES LOTS 11P, 12 ET 7D	35
48.	ZA LES QUATRE MOULINS - CESSION DU LOT 7	36
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – COVID-19 EXONERATION DE LOYER POUR 1 ENTREPRISE HEBERGEE A LA MAISON DES EPRISES	36
50.	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – RESSOURCERIE INTERCOMMUNALE - ATTRIBUTION DU DELEGATAIRE	36
51.	DEPLACEMENTS - NAVETTE ESTIVALE - DELEGATION DE COMPETENCE ET SUBVENTION REGIONALE	37
52.	MARCHÉ SERVICE DE TRANSPORT NAVETTE ESTIVALE	38
53.	CENTRE AQUATIQUE ILEO - PROJET REHABILITATION	40
54.	GEMAPI – TRAVAUX D'URGENCE DE DESENSABLEMENT DU CHENAL ET DU CASIER NORD DU PORT DU DOUHET	41
55.	OLERON 21 — GEMAPI – MARAIS SUD – PRISES PETITE ET GRANDE FOSSE	42
56.	GEMAPI – PAPI – ANIMATION 2021	43
	OLÉRON QUALITÉ LITTORAL – REHABILITATION D'UN SENTIER LITTORAL D'INTERPRETATION COMMUNE DU CHATEAU ÉRON	44
58.	RMPIO - PLAN DE RECOLEMENT DU MUSEE DE L'ILE D'OLERON	45

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 4 MARS 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. LISTE DES MARCHES 2020

Monsieur le Président informe le conseil communautaire des marchés passés durant l'année 2020, dont la liste est présentée ci-après :

Régie Oléron Déchets	type marché	N°	Titulaire	code postal	montant HT
Fourniture et pose de colonnes d'apport volontaire Lot 1 – Fourniture, livraison et pose de colonnes aériennes d'apport volontaire	Fournitures	ROD2019- 08.01	Déclaration d'infructuosité		
Fourniture et pose de colonnes d'apport volontaire Lot 2 – Fourniture et livraison de badges d'accès de type RFID	Fournitures	ROD2019- 08.02	Déclaration sans suite		
Location de machines pour des essais de séparation et de valorisation de la fraction ligneuse des déchets verts en combustible bois	Services	ROD2020-01	Déclaration sans suite		
Fourniture et pose de colonnes d'apport volontaire	Fournitures	ROD2020-02	SULO (TEMACO) et co- traitance avec EMP ROTOMOULAGE	69 800	Accord-cadre sans minimum, ni maximum pour un montant estimatif de 700 000,00
Transport et traitement de déchets végétaux broyés	Services	ROD2020-03	SEDE ENVIRONNEMENT	33170	Accord-cadre avec un maximum de 200 000,00
Transport, traitement des déchets non incinérables non dangereux et location de bennes Lot 1 – Transport des déchets non incinérables non dangereux et location de bennes	Services	ROD2020- 04.01	NICOLLIN SAS	69190	Accord-cadre sans minimum, ni maximum pour un montant estimatif de 500 000,00
Transport, traitement des déchets non incinérables non dangereux et location de bennes Lot 2 – Traitement des déchets non incinérables non dangereux	Services	ROD2020- 04.02	SUEZ RV SUD OUEST	33603	Accord-cadre sans minimum, ni maximum pour un montant estimatif de 800 000,00
DSP – Gestion et exploitation de la Ressourcerie	DSP	DSP2020-03	En cours de procédure		
Communauté de Communes et autres l	oudgets annexe	es			
	type marché	N°	Titulaire	Code Postal	Montant Marché
Réhabilitation des aires de stationnement et d'accueil aux plages de la Rémigeasse et des Sable Vignier de l'île d'Oléron	Travaux	CDC2019-24	COLAS SUD OUEST	17550	88 972,50
MOE Crèche du Château	Services	CDC2019-25	AGENCE SOURD DURAND Architectes	17300	53 325,00
DSP – Exploitation du centre aquatique ILÉO à Dolus d'Oléron	DSP	CDC2019-25	ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR - ESPACE RECREA	14280	9 200 000,00
Mission de géomètre expert pour des itinéraires de pistes cyclables	Services	CDC2020-01	AFETI	17300	Accord-cadre avec un maximum de 200 000,00
Remplacement de la verrière et de la couverture du cinéma Eldorado Lot 1 – Gros-oeuvre	Travaux	CDC2020- 02.01	CHARLES SARL	17650	3 583,00
Remplacement de la verrière et de la couverture du cinéma Eldorado Lot 2 – Couverture – Zinguerie	Travaux	CDC2020- 02.02	CHARLES SARL	17650	19 144,03
Remplacement de la verrière et de la couverture du cinéma Eldorado Lot 3 – Menuiserie extérieure aluminium	Travaux	CDC2020- 02.03	REGONDEAU SARL	17310	41 830,00
Remplacement de la verrière et de la couverture du cinéma Eldorado Lot 4 – Électricité	Travaux	CDC2020- 02.04	Déclaration d'infructuosité		
Remplacement de la verrière et de la couverture du cinéma Eldorado Lot 5 – Peinture	Travaux	CDC2020- 02.05	EURL JOULIN	17260	7 130,38

Plan Vélo 3 – Aménagement de pistes cyclables – VRD	Travaux	CDC2020-03	COLAS SUD OUEST	17550	Accord-cadre avec un minimum de 2 000 00,00 et un maximum de 5 000 000,00
Conception du magazine communautaire « VENT PORTANT »	Services	CDC2020-05	SARL KA2	33075	Accord-cadre avec un maximum de 70 000,00
Mission de programmiste – Construction des ateliers techniques	Services	CDC2020-06	PREMIER'ACTE PROGRAMMATION	86000	9 600,00
Mission de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du Centre Aquatique ILÉO	Services	CDC2020-07	GRUET INGENIERIE	64121	174 000,00
Souscription des contrats d'assurances pour la communauté de communes de l'île d'Oléron Lot 1 – Assurance des dommages aux biens et des risques annexes	Services	CDC2020- 08.01	SMACL	79031	Montant estimatif de 97 484,20 Prime annuelle de 26 427,33
Souscription des contrats d'assurances pour la communauté de communes de l'île d'Oléron Lot 2 – Assurance des responsabilités et des risques annexes	Services	CDC2020- 08.02	PARIS NORD ASSURANCES SERVICE	75009	Montant estimatif de 46 991,84 Prime annuelle de 4 467,28
Souscription des contrats d'assurances pour la communauté de communes de l'île d'Oléron Lot 3 – Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes	Services	CDC2020- 08.03	MAIF	79038	Montant estimatif de 40 145,48 Prime annuelle de 12 394,45
Souscription des contrats d'assurances pour la communauté de communes de l'île d'Oléron Lot 4 – Assurance de la protection juridique de la collectivité	Services	CDC2020- 08.04	ASSURANCES PILLIOT	62120	Montant estimatif de 4 125,12 Prime annuelle de 1 169,47
Souscription des contrats d'assurances pour la communauté de communes de l'île d'Oléron Lot 5 – Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus	Services	CDC2020- 08.05	SMACL	79031	Montant estimatif de 1 480,00 Prime annuelle de 410,60
Souscription des contrats d'assurances pour la communauté de communes de l'île d'Oléron Lot 6 – Assurance tous risques expositions – Musée	Services	CDC2020- 08.06	SARRE ET MOSELLE	57400	Montant estimatif de 7 721,00 Prime annuelle de 1 570,00 + 25,00 € par exposition temporaire
Souscription des contrats d'assurances pour la communauté de communes de l'île d'Oléron Lot 7 – Assurance responsabilité aérodrome	Services	CDC2020- 08.07	SMACL	79031	Montant estimatif de 10 680,00 Prime annuelle de 2 910,30
Mission de suivi-animation du PIG HABITAT 2020- 2024	Services	CDC2020-09	HATEIS HABITAT	85000	275 200,00
Travaux d'entretien et de restauration en marais oléronnais	Travaux	CDC2020-10	CHOGNOT	17700	Accord-cadre avec un maximum de 1 800 000,00
Création de busages Site du Port des Salines Le Grand Village Plage	Travaux	CDC2020-11	Déclaration d'infructuosité		
Convention de participation pour la mise en œuvre d'un contrat de prévoyance aux profits des agents de la communauté de communes de l'île d'Oléron	Services	CDC2020-12	COLLECTEAM ALLIANZ	45380	Montant estimatif de 375 000,00
Rénovation du centre aquatique ILÉO à Dolus d'Oléron Lot 1 – Gros-oeuvre	Travaux	CDC2020- 13.01	SMBA VIGIER	17430	202 124,89
Rénovation du centre aquatique ILÉO à Dolus d'Oléron Lot 2 – Menuiserie bois	Travaux	CDC2020- 13.02	Déclaration d'infructuosité		
Rénovation du centre aquatique ILÉO à Dolus d'Oléron Lot 3 – Étanchéité résine plages intérieures	Travaux	CDC2020- 13.03	ETANDEX	33750	462 000,00
Rénovation du centre aquatique ILÉO à Dolus d'Oléron Lot 4 – Carrelage	Travaux	CDC2020- 13.04	ACM	17200	34 978,00
Rénovation du centre aquatique ILÉO à Dolus d'Oléron Lot 5 – Étanchéité résine bassins	Travaux	CDC2020- 13.05	AMOR RESINE CONCEPT	22440	720 982,50

Assainissement autonome					
Fourniture d'un gerbeur électrique Rénovation du Moulin de La Brée Les Bains Lot 1 – VRD, Démolitions, Gros-œuvre,	Fournitures Travaux	RMPIO2020- 01 RMPIO2020- 02.01	MANUTENTION 17 Déclaration sans suite	17300	3 900,00
Régie des Musées	type marché	N°	INTER ÎLES Titulaire	code postal	Montant Marché
DSP – Gestion du cinéma Eldorado DSP – Gestion de la navette maritime	DSP DSP	DSP2020-01 DSP2020-02	Association LOCAL Société CROISIÈRES	17310 17025	3 274 507,00 2 949 500,00
débroussailleuse (érapeuse)	Fournitures	CDC2020-23	En cours d'analyse	17210	2 274 507 00
Rénovation du centre aquatique ILÉO à Dolus d'Oléron Lot 5 – SPA / Animations aqualudiques Acquisition d'un tracteur équipé d'une faucheuse	Travaux	CDC2020- 21.05	EUROPÉENNE DE TRAITEMENT DES EAUX	66250	286 385,91
Rénovation du centre aquatique ILÉO à Dolus d'Oléron Lot 4 – Chauffage – Ventilation - Plomberie	Travaux	CDC2020- 21.04	Déclaration d'infructuosité		
Lot 2 – Menuiserie bois Rénovation du centre aquatique ILÉO à Dolus d'Oléron Lot 3 – Carrelage	Travaux	CDC2020-22	ACM	17200	32 762,50
Lot 1 – Gros oeuvre Rénovation du centre aquatique ILÉO à Dolus d'Oléron	Travaux	CDC2020- 21.02	Déclaration d'infructuosité		
Rénovation du centre aquatique ILÉO à Dolus d'Oléron	Travaux	CDC2020- 21.01	publication SMBA VIGIER	17430	47 353,43
Navette estivale	Services	CDC2020-19	En cours de	Belgique	
communauté de communes de l'île d'Oléron – Sols souples Vague de surf artificielle	Travaux Travaux	CDC2020-18	SOLINOME WAVESURFER	17180 8650 MERKEM	21 744,71
Extension et réaménagement des bureaux de la communauté de communes de l'île d'Oléron – Électricité – Panneaux photovoltaïques Extension et réaménagement des bureaux de la	Travaux	CDC2020-17	CEME ATLANTIQUE	17440	36 175,06
Constitution de dossiers d'autorisation d'urbanisme — Plan vélo 3	Services	CDC2020-15	Déclaration d'infructuosité		
Restauration collective	Services	CDC2020-14	ATASH APO	17370	maximum de 205 000,00
d'Oléron Lot 7 – Chauffage – Ventilation – Plomberie	Travaux	CDC2020- 13.07	Déclaration d'infructuosité		Accord-cadre avec ur
Lot 6 – Traitement et jeux d'eau Rénovation du centre aquatique ILÉO à Dolus	Travaux	CDC2020- 13.06	EUROPÉENNE DE TRAITEMENT DES EAUX	66250	509 779,00

Rénovation du Moulin de La Brée Les Bains Lot 11 – Électricité courants forts et faibles	Travaux	RMPIO2020- 02.11	Déclaration sans suite		
Rénovation du Moulin de La Brée Les Bains Lot 12 – Chauffge, Ventilation, Plomberie, Sanitaire	Travaux	RMPIO2020- 02.12	Déclaration sans suite		
Rénovation du Moulin de La Brée Les Bains Lot 13 – Murs non porteurs en paille, Enduits en terre, Isolation chaux/chanvre	Travaux	RMPIO2020- 02.13	Déclaration d'infructuosité		
Rénovation du Moulin de La Brée Les Bains Lot 14 – Mobilier bois	Travaux	RMPIO2020- 02.14	Déclaration sans suite		
Rénovation du Moulin de La Brée Les Bains Lot 15 – Four à bois	Travaux	RMPIO2020- 02.15	FAYOL	26600	19 565,00
Rénovation du Moulin de La Brée Les Bains Lot 16 – Restauration du patrimoine – Démolitions et gros-œuvre, Enduits et badigeons	Travaux	RMPIO2020- 02.16	LES COMPAGNONS DE SAINT JACQUES	16300	115 671,69
Rénovation du Moulin de La Brée Les Bains Lot 17 – Espaces verts	Travaux	RMPIO2020- 02.17	Déclaration d'infructuosité		

3. ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS OLERON 2035

Depuis le début de la nouvelle mandature des élus communautaires, la Communauté de communes a organisé trois séminaires durant lesquels les élus communautaires, ainsi que les élus municipaux participants aux commissions thématiques de la Communauté de communes, ont débattu pour établir la feuille de route du mandat. Ces trois séminaires ont été alimentés par la consultation des services concernés.

Ces séminaires ont abouti à l'élaboration d'une feuille de route politique pour le mandat en cours, appelée « Oléron 2035 » avec l'ambition de mener des projets de moyen terme en vue des objectifs suivants :

- Oléron, vers une île nature, authentique et préservée
- ➤ Oléron, vers une île accueillante, chaleureuse et dynamique
- > Oléron, vers une île engagée, innovante et exemplaire

Cette feuille de route est constituée de 9 axes stratégiques :

- 1. Aménager un territoire équilibré et de qualité
- 2. Protéger notre écrin naturel
- 3. Préserver nos ressources naturelles
- 4. Favoriser une économie durable
- 5. Attirer et maintenir jeunes et actifs
- 6. Agir pour la qualité de vie de toutes et tous
- 7. Devenir territoire à énergie positive pour lutter contre le changement climatique
- 8. Anticiper les conséquences du changement climatique
- 9. Structurer un projet de mobilité

Ces 9 axes sont ensuite déclinés en 28 fiches-objectifs et près de 140 actions. Le programme d'action détaillé est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés

VALIDE les orientations stratégiques proposées,

ENGAGE la collectivité dans la phase de mise en œuvre du plan d'actions Oléron 2035.

4. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- I Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- II Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- III Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés DECLARE que le compte de gestion de la Communauté de communes dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, qu'il a visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve.

Pour information : synthèse du compte de gestion :

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-1 542 467,27		-69 485,48		-1 611 952,75
Fonctionnement	5 632 015,20	2 020 000,00	2 048 660,78		5 660 675,98
TOTAL I	4 089 547,93	2 020 000,00	1 979 175,30		4 048 723,23

Arrivée de Grégory Gendre.

5. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BA – AERODROME BOIS FLEURY

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- I Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- II Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- III Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés DECLARE que le compte de gestion de l'aérodrome de Bois Fleury dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, qu'il a visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve.

Pour information synthèse du compte de gestion :

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
AERODROME INTERCOM BOIS FLEURY					
Investissement	263 002,88		-156 237,51		106 765,37
Fonctionnement	8 436,26		4 595,97		13 032,23
Sous-Total	271 439,14		-151 641,54		119 797,60

6. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BA – ZAE LA JARRIE II

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- I Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- II Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- III Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés DECLARE que le compte de gestion de la ZAE La Jarrie II dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, qu'il a visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve.

Pour information présentation synthétique du compte de gestion :

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
BA LOTISSEMENT ZAE LA JARRIE 2					
Investissement	-302 268,33		-19 650,63		-321 918,96
Fonctionnement					
Sous-Total	-302 268,33		-19 650,63		-321 918,96
TOTAL II	-302 268,33		-19 650,63		-321 918,96

7. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BA – ZAE LES 4 MOULINS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- I Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- II Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- III Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés DECLARE que le compte de gestion de la ZAE Les 4 Moulins dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, qu'il a visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve.

Pour information : présentation synthétique du compte de gestion :

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
ZAE DES 4 MOULINS					
Investissement	-1 843 636,30		-352 274,76		-2 195 911,06
Fonctionnement			-19 426,24		-19 426,24
Sous-Total	-1 843 636,30		-371 701,00		-2 215 337,30
TOTAL II	-1 843 636,30		-371 701,00		-2 215 337,30
		 			

8. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BA – ZAE LES SEIZINS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- I Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- II Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- III Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés DECLARE que le compte de gestion de la ZAE Les Seizins dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, qu'il a visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve.

Pour information, présentation synthétique du compte de gestion :

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
ZAE LES SEIZINS					
Investissement	-370 245,04		-43 693,38		-413 938,42
Fonctionnement					
Sous-Total	-370 245,04		-43 693,38		-413 938,42
TOTAL II	-370 245,04		-43 693,38		-413 938,42

9. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BA – ZAE LE PERROTIN

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- I Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- II Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- III Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés DECLARE que le compte de gestion de la ZAE Le Perrotin dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, qu'il a visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve.

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
ZAE LE PERROTIN					
Investissement	-304 774,76		40 427,80		-264 346,96
Fonctionnement					
Sous-Total	-304 774,76		40 427,80		-264 346,96
TOTAL II	-304 774,76		40 427,80		-264 346,96

10. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BA – ENERGIES RENOUVELABLES

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- I Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- II Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- III Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés DECLARE que le compte de gestion du budget Energies renouvelables dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, qu'il a visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve.

Pour information : synthèse du compte de gestion :

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
BA ENERGIES RENOUVELABLES CDC					
Investissement	483 791,05		-413 895,16		69 895,89
Fonctionnement	88 289,97		6 041,28		94 331,25
Sous-Total	572 081,02		-407 853,88		164 227,14
TOTAL III	572 081,02		-407 853,88		164 227,14

11. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BA - REGIE OLERON DECHETS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- I Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- II Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- III Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés DECLARE que le compte de gestion de la Régie Oléron déchets dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, qu'il a visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve.

Pour information – résultat synthétique du compte de gestion :

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
BA OLERON DECHETS					
Investissement	-9 300,57		205 093,27		195 792,70
Fonctionnement	4 119 910,84	30 000,00	-518 772,77		3 571 138,07
Sous-Total	4 110 610,27	30 000,00	-313 679,50		3 766 930,77
TOTAL III	4 110 610,27	30 000,00	-313 679,50		3 766 930,77
TOTAL I + II + III	4 110 610,27	30 000,00	-313 679,50		3 766 930,77

12. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BA – MUSEES ET PATRIMOINE ILE D'OLERON

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- I Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- II Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- III Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés DECLARE que le compte de gestion de la Régie des musées et du patrimoine dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, qu'il a visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve.

Pour information : extrait du compte de gestion :

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
BA MUSEE ET PATRIMOINE OLERON					
Investissement	136 021,05		388 265,33		524 286,38
Fonctionnement	129 555,31		-3 681,52		125 873,79
Sous-Total	265 576,36		384 583,81		650 160,17
TOTAL II	265 576,36		384 583,81		650 160,17

13. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président INFORME l'assemblée communautaire des résultats du compte administratif 2020 joint en annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.

Investissement

 Dépenses
 Réalisé :
 8 537 801,23

 Reste à réaliser :
 2 358 709,00

 Recettes
 Réalisé :
 6 925 848,48

 Reste à réaliser :
 1 882 145,00

Fonctionnement

 Dépenses
 Réalisé :
 18 094 770,64

 Recettes
 Réalisé :
 23 755 446,62

Résultat de clôture de l'exercice

 Investissement :
 -1 611 952,75

 Fonctionnement :
 5 660 675.98

 Résultat global :
 4 048 723,23

CONSTATANT les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAISSANT la sincérité des restes à réaliser.

En l'absence de Monsieur le Président, Michel PARENT, au moment du vote conformément à l'article 2121-31 du C.G.C.T et de l'article L 2121-14 du même code,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés valide la présentation faite du compte administratif 2020 du budget de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron.

14. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BA AERODROME DE BOIS FLEURY

Investissement	Dépenses Reste à réaliser :	Réalisé :	206 400.09 170 000,00	
	Recettes Reste à réaliser :	Réalisé :	313 165.46 108 798,00	
<u>Fonctionnement</u>	Dépenses Recettes	Réalisé : Réalisé :	54 418,30 67 450,53	

Résultat de clôture de l'exercice

 Investissement :
 106 765,37

 Fonctionnement :
 13 032,23

 Résultat global :
 119 797,60 €

Le Président INFORME l'assemblée communautaire des résultats du compte administratif 2020 joint en annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.

CONSTATANT les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAISSANT la sincérité des restes à réaliser.

En l'absence de Monsieur le Président, Michel PARENT au moment du vote conformément à l'article 2121-31 du C.G.C.T et de l'article L 2121-14 du même code,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés valide la présentation faite du compte administratif 2020 du Budget Annexe Aérodrome de Bois Fleury.

15. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BA ZAE LA JARRIE 2

<u>Investissement</u>

DépensesRéalisé :624 187,29Reste à réaliser :0,00RecettesRéalisé :302 268,33Reste à réaliser :0,00

Fonctionnement

Dépenses Réalisé : **321 918,96**Recettes Réalisé : **321 918,96**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -321 918,96
Fonctionnement : 0,00
Résultat global : --321 918,96

Le Président INFORME l'assemblée communautaire des résultats du compte administratif 2020 joint en annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.

CONSTATANT les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAISSANT la sincérité des restes à réaliser.

En l'absence de Monsieur le Président, Michel PARENT au moment du vote conformément à l'article 2121-31 du C.G.C.T et de l'article L 2121-14 du même code,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés valide la présentation faite du compte administratif 2020 du Budget Annexe de la ZAE de la JARRIE 2.

16. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BA ZAE LES 4 MOULINS

Investissement

 Dépenses
 Réalisé :
 5 196 249.32

 Reste à réaliser :
 0,00

 Recettes
 Réalisé :
 3 000 338,26

 Reste à réaliser :
 0,00

Fonctionnement

 Dépenses
 Réalisé :
 3 056 803.24

 Recettes
 Réalisé :
 3 037 337,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -2 195 911.06

Fonctionnement : -19 426,24 Résultat global : -2 215 337,30

Note: Ce budget utilise la gestion de stock

Le Président INFORME l'assemblée communautaire des résultats du compte administratif 2020 joint en annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.

CONSTATANT les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAISSANT la sincérité des restes à réaliser.

En l'absence de Monsieur le Président, Michel PARENT au moment du vote conformément à l'article 2121-31 du C.G.C.T et de l'article L 2121-14 du même code,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés valide la présentation faite du compte administratif 2020 du Budget Annexe de la ZAE des 4 Moulins.

17. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BA ZAE LES SEIZINS

Investissement

Dépenses Réalisé : **784 183,46**Reste à réaliser : 0,00

Recettes Réalisé : 370 245,04

Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

Dépenses Réalisé : 414 941,71 Recettes Réalisé : 414 941,71

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -413 938,42
Fonctionnement : 0,00
Résultat global : -413 938,42

Le Président INFORME l'assemblée communautaire des résultats du compte administratif 2020 joint en annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.

Constatant les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAISSANT la sincérité des restes à réaliser.

En l'absence de Monsieur le Président, Michel PARENT au moment du vote conformément à l'article 2121-31 du C.G.C.T et de l'article L 2121-14 du même code,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés valide la présentation faite du compte administratif 2020 du Budget Annexe de la ZAE des Seizins.

18. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BA ZAE LE PERROTIN

Investissement

Dépenses Réalisé : **569 121,72**

Reste à réaliser :0,00RecettesRéalisé :304 774,76Reste à réaliser :0,00

Fonctionnement

Dépenses Réalisé : 305 350,96 Recettes Réalisé : 305 350,96

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -264 346,96
Fonctionnement : 0,00
Résultat global : -264 346,96

Le Président INFORME l'assemblée communautaire des résultats du compte administratif 2020 joint en annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.

CONSTATANT les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAISSANT la sincérité des restes à réaliser.

En l'absence de Monsieur le Président, Michel PARENT au moment du vote conformément à l'article 2121-31 du C.G.C.T et de l'article L 2121-14 du même code.

Sur proposition du Président, il conviendrait que le conseil communautaire valide la présentation faite du compte administratif 2020 du Budget Annexe de la ZAE le Perrotin.

19. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BA ENERGIES RENOUVELABLES

Investissement

 Dépenses
 Réalisé :
 452 842.60

 Reste à réaliser :
 60 000,00

 Recettes
 Réalisé :
 522 738,49

 Reste à réaliser :
 0,00

Fonctionnement

Dépenses Réalisé : **65 784.22**Recettes Réalisé : **160 115,47**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : + 69 895.89
Fonctionnement : + 94 331.25
Résultat global : + 164 227.14

Le Président INFORME l'assemblée communautaire des résultats du compte administratif 2020 joint en annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.

CONSTATANT les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAISSANT la sincérité des restes à réaliser.

En l'absence de Monsieur le Président, Michel PARENT, au moment du vote conformément à l'article 2121-31 du C.G.C.T et de l'article L 2121-14 du même code,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés valide la présentation faite du compte administratif 2020 du Budget Annexe Energies Renouvelables.

20. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE REGIE OLERON DECHETS

Investissement

 Dépenses
 Réalisé :
 917 993.14

 Reste à réaliser :
 750 421,00

 Recettes
 Réalisé :
 1 113 785,84

Reste à réaliser : 155 064,00

Fonctionnement

 Dépenses
 Réalisé :
 10 013 113,80

 Recettes
 Réalisé :
 13 584 251,87

Résultat de clôture de l'exercice

 Investissement :
 195 792,70

 Fonctionnement :
 3 571 138,07

 Résultat global :
 3 766 930,77

Le Président INFORME l'assemblée communautaire des résultats du compte administratif 2020 joint en annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.

CONSTATANT les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAISSANT la sincérité des restes à réaliser.

En l'absence de Monsieur le Président, Michel PARENT au moment du vote conformément à l'article 2121-31 du C.G.C.T et de l'article L 2121-14 du même code,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés valide la présentation faite du compte administratif 2020 du BA de la Régie Oléron Déchets.

21. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BA REGIE MUSEES ET PATRIMOINE

 $\underline{\mathsf{Investissement}}$

 Dépenses
 Réalisé :
 297 405.28

 Reste à réaliser :
 874 727,00

 Recettes
 Réalisé :
 821 691,66

 Reste à réaliser :
 428 500,00

Fonctionnement

 Dépenses
 Réalisé :
 946 068.65

 Recettes
 Réalisé :
 1 109 655,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : + 524 286,38
Fonctionnement : + 125 873,79
Résultat global : + 650 160,17

Le Président INFORME l'assemblée communautaire des résultats du compte administratif 2020 joint en annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.

CONSTATANT les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAISSANT la sincérité des restes à réaliser.

En l'absence de Monsieur le Président, Michel PARENT au moment du vote conformément à l'article 2121-31 du C.G.C.T et de l'article L 2121-14 du même code,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés valide la présentation faite du compte administratif 2020 du BA Régie Musées et Patrimoine de l'île d'Oléron.

22. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

Suite à la proposition d'approbation du Compte administratif 2020 de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron,

A la lecture de l'instruction comptable et l'article R 2311-12 du CGCT qui précise que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section de d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent ; le besoin de financement (Art R 2311-11-A du CGCT) se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser. Ainsi, l'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report antérieur débiteur), est tenue d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement (compte 1068).

Constatant un résultat de fonctionnement 2020 de + 5 660 675.98 €

Constatant un besoin de financement de la section d'investissement (résultat de clôture + solde des RAR) à :

- 2 088 516,75 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'affectation du résultat de fonctionnement précédemment indiqué, comme suit :

Reprise, compte 002, "excédent de fonctionnement reporté" pour 3 570 675,98 € Reprise, compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" pour 2 090 000,00 € Soit un total de 5 660 675,98 €

23. BUDGET ANNEXE REGIE OLERON DECHETS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

Suite à la proposition d'approbation du Compte administratif 2020 du BA Régie Oléron Déchets,

A la lecture de l'instruction comptable et l'article R 2311-12 du CGCT qui précise que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section de d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent ; le besoin de financement (Art R 2311-11-A du CGCT) se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser. Ainsi, l'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report antérieur débiteur), est tenue d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement (compte 1068).

Constatant un résultat de fonctionnement 2020 de + 3 571 138,07 €

Constatant un besoin de financement de la section d'investissement (résultat de clôture + solde des RAR) à -399 561.30 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'affectation du résultat de fonctionnement précédemment indiqué, comme suit :

Reprise, compte 002, "excédent de fonctionnement reporté" pour 3 171 138,07 € Reprise, compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" pour $400\ 000,00$ € Soit un total de 3 571 138,07 €

24. COMMUNAUTE DE COMMUNES BUDGET PRIMITIF 2021

Le président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron propose de voter le budget primitif 2021 par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement.

Les projets budgétaires repris au budget sont la synthèse des travaux des commissions, des orientations du notamment. Le budget détaillé est présenté en annexe. La synthèse (à titre informatif) est la suivante :

Section de	Fontionnement	Dépenses
011	Charges Générales	4 332 512,00
012	Personnel	3 987 500,00
014	Atténuation de produits	3 990 638,00
65	Autres charges	4 707 487,00
66	Charges financières	219 500,00
67	Charges exceptionnelles	302 550,00
68	Provisions	15 000,00
022	Charges imprévues	115 000,00
023	Autofinancement	3 978 479,00
042	Amortissements	2 500 000,00
TOTAL		24 148 666,00

		Recettes
70	Produits des services	663 525,00
73	Impôts et taxes	14 409 073,00
74	Subventions	4 510 139,02
75	Autres produits	167 253,00
013	atténuation de charges	51 000,00
76	Produits Financiers	
77	Pdt Exceptionnels	
042	Opération d'ordre entre sections	777 000,00
002	Excédent reporté	3 570 675,98
	TOTAL	24 148 666,00

Section d'investissement		Dépenses
	Opérations d'investissement	13 484 546,00
Chapitres		
13	Autres remboursements	74 000,00
16	Remboursement des emprunts	615 000,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00
020	Dépenses imprévues	150 000,25
001	Déficit d'invest. reporté	1 611 952,75
040	Opérations d'ordre entre sections	777 000,00
041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00
	TOTAL	19 727 499,00

		Recettes
10	Dotations et fonds	774 924,00
1068	Affectation à l'investissement	2 090 000,00
16	Emprunts (dont affecté) / autres	2 623 395,00
13	Subventions d'investiss.	4 735 701,00
23 et 27	Autres	10 000,00
021	Virement de la section fonct°	3 978 479,00
040	Amortissements	2 500 000,00
041	Opérations patrimoniales	3 015 000,00
	TOTAL	19 727 499,00

TOTAL GENERAL CHARGES 43 876 165,00

TOTAL GENERAL PRODUITS 43 876 165,00

Le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : Y.Morandeau) adopte le budget primitif 2021 de la Communauté de communes de l'île d'Oléron, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement.

Précisions :

- Les subventions votées dans la cadre du budget sont inscrites dans la synthèse du budget 2021.
- Pour plus de clarté, une présentation analytique des dépenses de fonctionnement est proposée dans une annexe spécifique.
- La DGF et les bases de la fiscalité ne sont pas notifiées à ce jour.

25. BA AERODROME DE BOIS FLEURY BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 a institué la création d'un budget annexe soumis à la TVA au sein du budget général afin de gérer l'activité de l'aérodrome de Bois Fleury à compter du 1^{er} janvier 2011. Le Président, propose de voter le budget primitif 2021, dont la synthèse est présentée ci-après :

I – Section de fonctionnement

chapitre Dépenses

011	charges générales	23 566,00
65	Autres Charges	250,00
77	Chg Exceptionnelles	250,00
042	Amortissements	50 000,00
023	Virement à l'investissement	-
	Total Charges	74 066 00

chapitre R	ecettes
------------	---------

70	Produits des services	31 033,77
75	Autres Pdt gestion courante	-
042	Subventions transférables	30 000,00
002	Excédent reporté	13 032,23
77	Pdt exceptionnels	-
-	Total Recettes	74 066.00

II - Section d'Investissement

Déi	pei	nse
-----	-----	-----

20	Immo incorporelles	-
21	Immo corporelles	100 000,00
23	Travaux sur Hangars et terrain	165 563,37
Chapitres		
020	Dépenes imprévues	-
041	Opé. Ordre S. Investiss.	
040	Opération ordre sect invest	30 000,00
	TOTAL	295 563,37

Recettes

16	Emprunts et autres	30 000,00
001	Report Excédent N-1	106 765,37
13	Subventions	108 798,00
041	Opé. Ordre S. Investiss.	
28/040	Amortissements	50 000,00
021	Virement de la section fonct°	-
	TOTAL	295 563,37

Le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : Y.Morandeau) ADOPTE le budget primitif 2021 du budget annexe Aérodrome de Bois Fleury dont le montant d'équilibre en dépenses et recettes ci-dessus.

26. BUDGET PRIMITIF 2021 – ZAE LA JARRIE 2

Le président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron propose de voter le budget primitif 2021 de la ZAE de la Jarrie 2. Le budget détaillé est présenté en annexe, il est accompagné d'une annexe précisant le coût des projets 2021 ainsi que la synthèse du budget : Section de Fonctionnement 342 590,00 €

Section d'Investissement

664 508.96 €

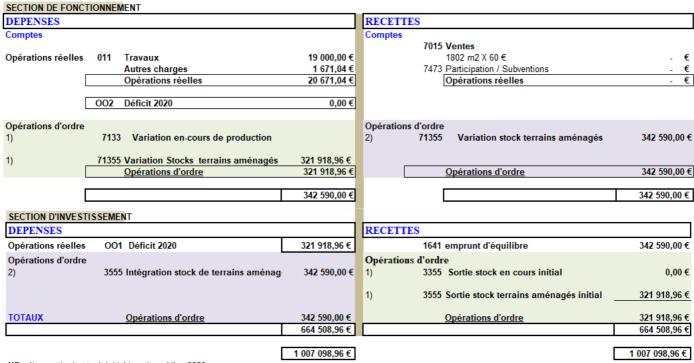
Total

1 007 098,96 €

Le budget adopte la comptabilité de la M14 des lotissements et est assujetti à la TVA.

Le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : Y.Morandeau) ADOPTE le budget primitif 2021 de la ZAE de la Jarrie 2. Ce budget utilise une comptabilité de stock.

A titre d'information le budget synthétique :



NB: 1) = sortie du stock initial inscrit au bilan 2020

^{2) =} intégration du stock final de terrains aménagés fin 2020 (stock initial+ dépenses réelles 2021+ déficit fonctionnement 2020- ventes 2021)

27. BUDGET PRIMITIF 2021 – ZAE LES 4 MOULINS

Le président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron propose de voter le budget primitif 2021 de la ZAE des 4 Moulins. Le budget détaillé est présenté en annexe, il est accompagné d'une annexe précisant le coût des projets 2021 ainsi que la synthèse du budget :

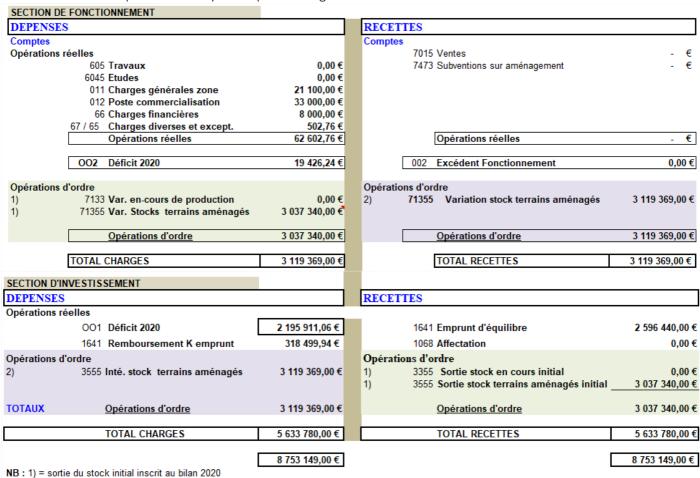
> - Section de Fonctionnement 3 119 369 € - Section d'Investissement 5 633 780 € Total 8 753 149 €

Le budget adopte la comptabilité de la M14 des lotissements et est assujetti à la TVA.

Ce budget utilise la comptabilité de stock. Pour information les stocks de l'année N-1 dans un 1er temps annulé, le nouveau montant est ensuite repris au budget.

Le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : Y.Morandeau) Adopte le budget primitif 2021 de la ZAE des 4 Moulins.

A titre d'information présentation synthétique du budget :



2) = intégration du stock final de terrains aménagés fin 2021 (stock initial+ dépenses réelles 2021+ déficit fonctionnement 2020 - ventes 2021)

28. BUDGET PRIMITIF 2021– ZAE LES SEIZINS

Les articles 64, 65 et 66 de la loi NOTRe, renforcent le bloc des compétences obligatoires des EPCI avec un élargissement des compétences de développement économique. L'article 68 de la loi NOTRe précise à ce titre que cette modification des statuts des intercommunalités devra être réalisée selon la procédure de droit commun avant le 01/01/2017. Aussi, la Communauté de Communes de l'île d'Oléron est compétente pour développer cette zone d'activité économique depuis le 1^{er} janvier 2017.

Suite au projet d'aménagement proposé par la commission économique, le Président de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron propose de voter le budget primitif 2021 de la ZAE des Seizins. Le budget détaillé est présenté en annexe :

Section de Fonctionnement 450 939,00 €
Section d'Investissement 857 877,42 €

Total 1 308 816,42 €

Le budget adopte la comptabilité de la M14 des lotissements et est assujetti à la TVA

Le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : Y.Morandeau) ADOPTE le budget primitif 2021 de la ZAE les Seizins.

EPENSE	ES		RECETTES
pérations	s réelles		7015 Ventes - €
-	6015 Terrains	0,00€	74718 Subventions sur aménagement 7 000,00 €
	605 Travaux	29 500,00 €	
	011 Autres charges générales	2 000,00 €	
	63 taxes	5 000,00 €	
	67 - 65 Autres charges et excep	500,58 €	
	Opérations réelles	37 000,58 €	Opérations réelles 7 000,00 €
	OO2 Déficit 2020	0,00 €	
pérations	s d'ordre		Opérations d'ordre
j	7133 Variation en-cours de production	0,00€	2) 71355 Variation stock terrains aménagés 443 939,00
	71355 Variation Stocks terrains aménagés	413 938,42 €	
	Opérations d'ordre	413 938,42 €	Opérations d'ordre 443 939,00
		450 939,00 €	450 939,00
SECTION	D'INVESTISSEMENT		
DEPENS	SES		RECETTES
Opération	ns r OO1 Déficit 2020	413 938,42 €	1641 emprunt d'équilibre 443 939,00
Opération	ns d'ordre		Opérations d'ordre
2)	3555 Intégration stock terrains aménagés	443 939,00 €	1) 3355 Sortie stock en cours initial 0,00
-,			1) 3555 Sortie stock terrains aménagés initial 413 938,42
TOTAUX	Opérations d'ordre	443 939,00 €	Opérations d'ordre 413 938,42
		857 877,42 €	857 877,42
		1 308 816,42 €	1 308 816,42

29. BUDGET PRIMITIF 2021 – ZAE LE PERROTIN

Les articles 64, 65 et 66 de la loi NOTRe, renforcent le bloc des compétences obligatoires des EPCI avec un élargissement des compétences de développement économique. L'article 68 de la loi NOTRe précise à ce titre que cette modification des statuts des intercommunalités devra être réalisée selon la procédure de droit commun avant le 01/01/2017. Aussi, la Communauté de Communes de l'île d'Oléron est compétente pour développer cette zone d'activité économique depuis le 1^{er} janvier 2017.

Suite au projet d'aménagement proposé par la commission économique, le Président de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron propose de voter le budget primitif 2021 de la ZAE du Perrotin. Le budget détaillé est présenté en annexe : Section de Fonctionnement 296 347,00 €

Section d'Investissement 560 693,96 €

Total 857 040,96 €

Le budget adopte la comptabilité de la M14 des lotissements et est assujetti à la TVA

Le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : Y.Morandeau) ADOPTE le budget primitif 2021 de la ZAE le Perrotin.

Ce budget utilise une comptabilité de stock.

SECTION	DE FONCTIONNEMENT		_		
DEPEN	SES			RECETTES	
Opératio	ons réelles			Opérations réelles	
	6015 Achat de terrains (Cne St Pierre)	0,00	Ε	i i	
	605 Travaux	31 500,00 €	E	7015 Ventes	- •
	011 Autres charges générales	0,00		7472 Participation Subventions	- •
	67 Charges Except	500,04 €			
	Opérations réelles	32 000,04	€	Opérations réelles	- +
	OO2 Déficit 2020	0,00	=		
Opératio	ons d'ordre	5,55	_	Opérations d'ordre	
1)	7133 Variation en-cours de production	າ 0,00 €	Ε	2) 71355 Var stock terrains aménagés	296 347,00
1)	71355 Var. Stocks terrains aménagés	264 346,96		ľ	•
•	Opérations d'ordre	264 346,96	E	Opérations d'ordre	296 347,00
		_	-	<u> </u>	
		296 347,00	€		296 347,00
SECTION I	D'INVESTISSEMENT				
DEPENS	ES		R	ECETTES	
Opérations	s réelles				
	OO1 Déficit 2020	264 346,96 €		1641 emprunt d'équilibre	296 347,00 €
Opérations	s d'ordre		O	pérations d'ordre	
2)	3555 Intégration stock de terrains amén	296 347,00 €	1)	-	
-,	ooso magration stock to terramo amon	200 0 11,00 0	1)		264 346,96 €
TOTAUX	Opérations d'ordre	296 347,00 €	·'	Opérations d'ordre	264 346,96 €
TOTAGA	operations a orare	200 041,00 0		<u>operations a orare</u>	204 040,00 €
		560 693,96 €	г		560 693,96 €
		300 033,30 C		I	300 033,30 €
	Г	857 040,96 €			857 040,96 €

30. BA ENERGIES RENOUVELABLES BUDGET PRIMITIF 2021

TOTAL GENERAL

Le président propose de voter le budget primitif 2021 de ce Budget Annexe soumis à la TVA et à la nomenclature M4. Le budget détaillé est présenté en annexe. La synthèse est la suivante :

chapitre	Dépenses		chapitre	Recettes	
011	charges générales	34 980,00	70	Produits des services	107 485,00
012	Charges de Personnel	12 000,00	75	Autres Pdt	-
65	Autres charges	2 000,00	042	Subventions transférables	17 000,00
66	Charges financières	1 100,00	002	Excédent reporté	94 331,25
67	Charges exceptionnelles	100,00	77	Pdt Exceptionnels	3,75
042	Amortissements	40 000,00			
023	Virement à l'investissement	128 640,00			
- Sectior	Total Charges d'Investissement Dépenses	218 820,00	-	Total Recettes Recettes	218 820,00
	d'Investissement Dépenses		-	Recettes	218 820,00
- Section	d'Investissement	10 000,00	106		218 820,00
	d'Investissement Dépenses		106 001	Recettes	218 820,00 - 69 895,89
20	d'Investissement Dépenses Immo incorporelles	10 000,00		Recettes Affectation Résultat Fonc.	-
20 21	d'Investissement Dépenses Immo incorporelles Immo corporelles	10 000,00 15 000,00	001	Recettes Affectation Résultat Fonc. Report Excédent N-1	-
20 21 23	Dépenses Immo incorporelles Immo corporelles Travaux en cours	10 000,00 15 000,00 250 000,00	001 13	Recettes Affectation Résultat Fonc. Report Excédent N-1 Subventions	69 895,89
20 21 23 27	In d'Investissement Dépenses Immo incorporelles Immo corporelles Travaux en cours Dépotts et cautionnements	10 000,00 15 000,00 250 000,00 6 000,00	001 13 27	Recettes Affectation Résultat Fonc. Report Excédent N-1 Subventions Dépotts et cautionnements	69 895,89 - 4 000,11
20 21 23 27 16	Dépenses Immo incorporelles Immo corporelles Travaux en cours Dépots et cautionnements Remboursement K emprunts	10 000,00 15 000,00 250 000,00 6 000,00 53 000,00	001 13 27 16	Recettes Affectation Résultat Fonc. Report Excédent N-1 Subventions Dépotts et cautionnements Emprunts projets 2021	69 895,89 - 4 000,11 109 000,00
20 21 23 27 16 041/21	Dépenses Immo incorporelles Immo corporelles Travaux en cours Dépotts et cautionnements Remboursement K emprunts Opération ordre int. invest	10 000,00 15 000,00 250 000,00 6 000,00 53 000,00 150 000,00	001 13 27 16 041/21	Recettes Affectation Résultat Fonc. Report Excédent N-1 Subventions Dépotts et cautionnements Emprunts projets 2021 Opération ordre int. invest	69 895,89 - 4 000,11 109 000,00 150 000,00

TOTAL GENERAL

720 356,00

720 356,00

Le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : Y.Morandeau) ADOPTE le budget primitif 2021 du BA Energies Renouvelables, dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme précisé ci-dessus.

31. REGIE OLERON DECHETS BUDGET PRIMITIF 2021

Le président de la Régie Oléron Déchets propose de voter le budget primitif 2021 par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement. Le budget détaillé est présenté en annexe. La synthèse est la suivante :

I – Section	n de Fonctionnement	Dépenses
011	charges générales	7 619 370,00
012	Charges personnel	1 400 000,00
65	Autres charges gestion courante	102 000,00
66	Charges financières	13 500,00
67	Charges exceptionnelles	132 105,00
042	Amortissements / Provisions	805 000,00
042	Cession	-
022	Dépenses imprévues	68 750,00
023	Virement à l'investissement	2 892 791,00
	Total Charges	13 033 516,00

chapitre		Recettes
70	Produits des services	8 309 040,00
74	Subventions	934 957,00
75	Autres produits gestion cour.	293 565,00
77	Produits exceptionnels	206 815,93
042	Subventions transférables	118 000,00
013	Atténuation de charges	-
002	Excédent Reporté	3 171 138,07
-	Total Recettes	13 033 516,00

II - Section	Dépenses	
	Opérations d'investissement	4 357 115,00
001	Report Déficit N-1	-
23	Avances sur Marchés	20 000,00
Chapitres		
16	Remboursement des emprunts	155 000,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00
041	Opération ordre sect invest	20 000,00
040	Subventions Transférables	118 000,00
	TOTAL	4 770 115,00
	TOTAL GENERAL	17 803 631,00

		Recettes
10	Dotations et fonds	295 531,30
001	Excédent N-1	195 792,70
106	Affectation	400 000,00
13	Subvention d'Equi.	-
16	Emprunts	171 000,00
28/040	Amortissements	795 000,00
041	Opération ordre sect invest	20 000,00
021	Virement de la section fonct°	2 892 791,00
-	TOTAL	4 770 115,00
	TOTAL GENERAL	17 803 631,00

Le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : Y.Morandeau) ADOPTE le budget primitif 2021 de la Régie Oléron Déchets, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement comme exprimé ci-dessus.

32. REGIE MUSEES ET PATRIMOINE ILE OLERON BUDGET PRIMITIF 2021

Le président de la régie musée et patrimoine de l'île d'Oléron propose de voter le budget primitif 2021 par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement. Le budget détaillé est présenté en annexe. La synthèse est la suivante :

I - Section	de Fonctionnement	Dépenses
011	charges générales	284 080,00
012	Charges personnel	481 171,00
65	Autres charges gestion courante	16 250,00
66	Charges financières	13 000,00
67	Charges exceptionnelles	100,00
042	Amortissements	285 000,00
022	Dépenses imprévues	11 974,00
023	Virement à l'investissement	-
	Total Charges	1 091 575,00

chapitre		Recettes
70	Produits des services	194 300,00
74	Subventions	698 401,21
75	Autres produits gestion cour.	-
77	Produits exceptionnels	
042	Sub. Transférables	73 000,00
013	Atténuation de charges	-
002	Excédent Reporté	125 873,79
-	Total Recettes	1 091 575,00

II – Section d	II – Section d'investissement	
	Opérations d'investissement	3 709 129,00
001	Report Déficit N-1	-
23	Avances sur Marchés	
Chapitres		
16	Remboursement des emprunts	23 000,00
020	Dépenses imprévues	-
041	Opération ordre sect invest	
040	Subv Transf et Trav en Régie	73 000,00
	TOTAL	3 805 129,00
	TOTAL GENERAL	4 896 704,00

		Recettes
10	Dotations et fonds	608 445,62
001	Excédent N-1	524 286,38
106	Affectation	-
13	Subvention d'Equipement	1 417 094,00
16	Emprunts	970 303,00
28/040	Amortissements	285 000,00
041	Opération ordre sect invest	-
021	Virement de la section fonct°	
	TOTAL	3 805 129,00
	TOTAL GENERAL	4 896 704,00

Le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : Y.Morandeau) ADOPTE le budget primitif 2021 de la régie musées et patrimoine de l'île d'Oléron, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement, dont le montant d'équilibre en dépenses et recettes et présenté ci-dessus.

33. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Le Président informe l'assemblée que les bases de la fiscalité 2021 ne sont pas notifiées au moment du vote du budget.

Vu le projet de budget 2021 présentée lors du DOB, de la présentation des projets d'investissement et de fonctionnement, de la prise en compte des recettes et subventions certaines, il reste à pourvoir une insuffisance de 3 023 989 € à couvrir par le produit des impositions locales,

Vu l'avis du bureau communautaire et compte tenu des conclusions du Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu l'instruction « informations fiscales » transmise par les services de la Préfecture de la Charente Maritime le 16 février 2021.

Compte tenu des engagements antérieurs et des projets proposés par les commissions et inscrits au budget primitif, des perspectives financières et comptables présentées lors du débat, il est proposé <u>le maintien des taux de 2020 pour 2021.</u>

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés fixe à titre prévisionnel à la somme de 3 023 989 € le montant des impôts locaux à percevoir au titre de l'exercice 2021.

Et fixe comme suit les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2021 :

⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties 2.01 %

 \Rightarrow Taxe foncière sur les propriétés non bâties 7.83 %

⇒ Cotisation Foncière des Entreprises 26.55 %

34. GEMAPI – FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE ANNEE 2021

Lors du conseil communautaire du 25 octobre 2017, il a été approuvé la proposition de modification statutaire de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron, en particulier pour la compétence obligatoire : "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" au 1er janvier 2018, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

Cette nouvelle prise de compétence a nécessité une étude de préfiguration du transfert de la compétence GEMAPI permettant de retenir un scénario organisationnel ainsi que sa mise en œuvre, validés par le comité de pilotage du 12 décembre 2017.

Pour permettre de financer la compétence GEMAPI, la loi MAPTAM a créé une nouvelle taxe dont les dispositions sont codifiées à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts.

Le produit de cette imposition est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI, telle qu'elle est définie au 1bis de l'article 211-7 du Code de l'Environnement.

L'annexe 1 à cette délibération présente le résultat de l'utilisation des fonds ce la taxe Gémapi sur l'année N-1. Cette somme est reprise et est affectée comme ressource pour financer les projets 2021, validés par la commission Littoral et présentée à l'assemblée lors du DOB (annexe 2).

Le produit de cette taxe doit être arrêté par de l'EPCI, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant, au sens de l'article L.2334-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, résidant sur le territoire relevant l'organe délibérant de sa compétence.

CONSIDERANT que les charges de fonctionnement et d'investissement de la compétence Gémapi s'élèvent à 2 494 411 €, que les financements associés à ces projets (subventions, attributions de compensation des communes) représentent 1 556 441 €, il reste à financer par la taxe Gémapi la somme de 908 000€.

CONSIDERANT que l'assemblée communautaire doit désormais déterminer avant le 15/4 de l'année d'imposition le montant de la taxe Gémapi (article 1639 A du CGI)

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion de la compétence GEMAPI pour 2021 à 908 000 € CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Annexe 1 : Bilan Taxe Gémapi au 31/12/2020

Postes des Dépenses	Dépenses
Fonctionnement	
Charges de Personnel :	
Service Littoral	165 518
Services Espaces Naturel	
(50% des techniciens)	147 939
Administration - Adhésion - partenariats	32 678
PAPI	
Action 1-4 : Communication / Littosim	11 090
Action 2-1 : Surveillance des dunes	30 595
Action 3 : Gestion de Crise	9 570
Action 4 : Révision PPRN	-
Diagnostics (MO CD)	8 100
Entretien des digues et ouvrages -	
maintien du trait de cote	249 490
Etudes Gémapi (unima)	17 266
Entretien des Marais	200 097
Autres Dépenses et participations	12 120
Investissements	
PAPI	
Actions 5 et 7 : Travaux CD17	33 700
Matériels Entretien des Marais	10 007
Pointe de Prouard	289 714
Travaux Marais Travaux Marais	51 655
Etudes Marais	-
Charges Financières	1 871
Total Dépenses	1 271 411

Résultat

Postes de Recettes	Recettes
Participation sur Postes	31 109
Participation sur EN (40% et	
50% pour O21)	73 970
Taxe Gémapi	908 512
A.C. Communales	404 013
Subventions	6 698
	-
	-
	-
	2 370
Subventions	107 040
Subventions	598
Gubventions	330
Subventions	71 695
Subventions	1 986
Subvention Etat / Région	209 032
Subventions	-
Subventions	-
Emprunts contractés	0
SOLDE Positif 2019	887 685
TOTAL Recettes	2 704 708
TO THE INCIDENCE	2104100

1 433 297 (Excédent à reporter sur 2021)

Annexe 2 : Budget Prévisionnel 2021 Gémapi

Postes des Dépenses	Dépenses
Fonctionnement	-
Charges de Personnel :	
Service Littoral	171 500
Services Espaces Naturel	
(50% des techniciens)	168 250
Administration - Adhésion - partenariats	47 110
PAPI	
Action 1-4 : Communication / Littosim	2 000
Action 2-1 : Surveillance des dunes	27 700
Action 3 : Gestion de Crise	7 200
Diagnostics des habitations (MO CD)	87 000
Entretien des digues et ouvrages - maintien	
du trait de cote	88 458
Etudes Gémapi (unima)	148 650
Entretien des Marais	945 471
Autres Dépenses et participations	18 300
Investissements	
PAPI	
Actions 5 et 7 : Travaux CD17	250 321
Matériels Entretien des Marais	34 000
Pointe de Prouard	220 000
Travaux Marais	
Travaux Marais	196 980
Etudes Marais	50 000
Charges Financières	1 500
Total Dépenses	2 464 441
Résultat Annuel Hors Report N-1	

Postes de Recettes	Recettes
Participation sur Postes	34 000
Participation sur EN (40% et	
50% pour O21)	84 125
Taxe Gémapi	908 000
A.C. Communales	407 483
Subventions	3 450
	-
	-
	41 130
Subventions	-
Subventions	87 200
Colorations	407.000
Subventions Subventions	497 200
Subventions	-
	-
	14 500
Subvention Etat / Région	132 000
Subventions	147 488
Subventions	32 000
Emprunts contractés	0
REPRISE SUR EXCEDENT N-1	75 865
TOTAL Recettes	2 464 441

35. PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'OFFICE DE TOURISME DE L'ILE D'OLERON & DU BASSIN DE MARENNES 2021

Monsieur Sueur ne prendra pas part au vote.

Les communes de l'île d'Oléron ont décidé du transfert de la compétence touristique à l'intercommunalité. L'arrêté Préfectoral n°14-701-DRCTE-B2 du 25 mars 2014 a validé le transfert de la compétence accueil touristique des communs membres à la Communauté de Communes de l'île d'Oléron à compter du 1er janvier 2015 et le conseil communautaire du 17 décembre 2014 a validé la création de l'office de tourisme intercommunal et ses statuts.

Désormais, les offices de tourisme sont regroupés au sein d'une seule et même structure : l'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes. De ce fait, la communauté de communes de l'île d'Oléron se substitue aux communes pour le financement de l'accueil et de l'information touristique.

Suite à la communication du budget prévisionnel de cette association, il résulte un besoin de financement total pour l'année 2021 de **992 285 €** correspondant à (pour mémoire 2020 : 1 005 200 €)

- Subvention de base 9
- 937 285 €
- Mise à disposition d'un agent titulaire pour un coût évalué à 55 000 €, somme remboursée par l'association à la Communauté de Communes.

L'association remboursera également à la Communauté de communes la charge des cotisations de retraite d'agents territoriaux détachés selon l'enregistrement de la paie. La subvention sera versée par acomptes successifs à la demande de l'association.

Pour information ce financement regroupe :

- Les subventions que versaient les communes aux OT communaux,
- La participation du SMPMO à la Maison du tourisme (alimenté par la CDC IO et BM)
- Les charges de personnel des communes pour le personnel titulaire ou mis à disposition des OT
- Des charges de fonctionnement des communes pour l'entretien des OT

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le versement de cette subvention.

36. PARTICIPATION AU PETR POLE MARENNES OLERON 2021

Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2014, le Pays Marennes Oléron a été transformé en Pole d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Il ressort des dispositions de l'article L.5741-4 du CGCT que le PETR agit dans la continuité de l'activité du syndicat mixte.

Le financement du PETR est assuré par une participation de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron de 67% du besoin de financement. La Communauté de Communes de Marennes assure 33 % du financement.

Le PETR du Pole Marennes Oléron pour mener à bien ses missions sollicite une participation de la Communauté de communes de l'île d'Oléron à hauteur de 268 000 € pour 2021. (Rappel : 2020 : 288 497 €)

Pour information participation CCBM : 132 000 € soit 33%

Par ailleurs, la Communauté de communes de l'île d'Oléron met à la disposition du PETR du Pole Marennes Oléron le personnel administratif pour la comptabilité, la gestion, le service du personnel. Le coût de cette mise à disposition est estimé à 15 000 €.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve :

- le versement au PETR pole Marennes Oléron d'une participation de 268 000 €
- l'autorisation du président à appeler la participation décrite ci-dessus pour le budget de la Communauté soit 15 000€
- l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2021.

37. CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE-MARITIME ANNEE 2021

En application de l'article L1424-35 du Code général des collectivités territoriales, le montant de la contribution due au SDIS pour 2020 a été notifié avant le 1^{er} janvier 2021. Le conseil d'administration du SDIS a décidé un nouveau mode de répartition de la participation entre les collectivités territoriales.

En conséquence, la contribution de la Communauté de communes s'établit à : 831 707,42 € pour 2021 (Rappel 758 843.72 € pour 2020 et 683 704.57 pour 2019) +10 %

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE le versement de la contribution 2021 et DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif de la Communauté de communes.

38. REPRISE DES FONDS DE CONCOURS AU BUDGET 2021

Le Conseil Communautaire a attribué des participations aux communes ou autres organismes afin de réaliser différents projets en partenariat avec les acteurs locaux. Parfois, ces fonds de concours n'ont pu être versés sur l'exercice 2020, les projets n'étant pas entièrement terminés. Toutefois, compte tenu du caractère annuel des subventions et des fonds de concours, il convient de réinscrire et confirmer ces financements alloués.

Participations aux communes : article 2041412 - Budget Communauté de communes

➤ Patrimoine : Citadelle – Opération 11 – Commune du Château d'Oléron

- Travaux d'urgence des remparts programme 2013 (n° 37 du 30/03/2016) 9 500.00 € (19%)

- Travaux d'urgence suite tempête Xynthia (DCC 44 du 28/3/2012) n°2

34 845.00 € 51 290.00 €

- Travaux d'urgence suite tempête Xynthia (DCC 44 du 28/3/2012) n°3

- Travaux Abreuvoir et poudrière (DCC 5 du 15/5/19)

12 000,00 €

- ➤ Culture : Participation pour la mise aux norme de l'Ecole de Musique à la Commune de St Pierre
- DCC 4 du 15/5/19 Mise aux normes EMO (2020)

63 254,00 €

Participation à verser au Département (204132) :

- ➤ Tempête de Févier 2010 PAPI Opération 52 (DCC 30/01/2013)
- - Actions 5 : Etudes préalables
 - Action 7-1 à 7-3 Travaux canton Sud
 - Action 7-4 Travaux La Perrotine
 - Action 7-5 Travaux sur St Trojan
- * Accès à la future gendarmerie travaux de voirie Opération 88
- DCC8 du 25/9/19 135 000 €

Participation à verser aux autres organismes

- Participation à l'achat d'un groupe électrogène SIFICES (DCC 52 du 11/3/20 Alerte et gestion de crise)
 Article 2041581 Opération 52
 soit
 21 971 € (50% HT)

Subventions à l'habitat (opération 313)

Reprise des subventions listées aux délibérations n°32, 33, 34 du 28 janvier 2021 pour :

- ➤ Participation aux organismes publics (204182)
- ➤ Participation aux particuliers (20422) Propriétaires Habitants
- * Reprise des subventions attribuées dans le cadre du PIG et OPAH

Il convient de préciser que les nouveaux projets 2021, feront l'objet de délibérations distinctes.

BUDGET ROD:

Commune du Château mise en place de colonnes semi-enterrées en centre-ville : DCC 24 du 28 janvier 2021.
 Article 6742
 26 250 HT soit 8750 € par colonne.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés ACCEPTE la reprise de ces fonds de concours et DISE que les crédits sont inscrits au BP 2021

39. SUBVENTIONS 2021 SUPERIEURES A 23 000 € ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS SOCIALES ET ANIMATION

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés valide les subventions suivantes :

MISSION LOCALE

Pour participer à l'orientation et à la mise en œuvre d'un suivi des jeunes, la mission locale de Rochefort intervient sur le territoire oléronais par la tenue de permanences au sein du bureau Information Jeunesse. Pour accompagner la mission locale dans la réalisation de sa mission 44 184 € (pour info 2020 : 44 000 €)

ECOLE DE MUSIQUE OLERONAISE

Parmi les compétences de la Communauté figure l'aide à l'enseignement de la musique.

Pour accompagner l'école de musique à la réalisation de ses objectifs, il est proposé la subvention suivante :

Ecole de musique oléronaise

- 72 000 €
- (pour info 2020 : 72 000 €)
- Pass Musik (financement en fonction des critères sociaux des adhérents) budget 4000 €

CLLAJ: COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT ET L'AUTONOMIE DES JEUNES

En lien avec la commission Habitat, il est convenu de confier à cette association la mission suivante :

- Favoriser l'accès des jeunes de 16 à 30 ans au logement autonome : subvention de fonctionnement et permanences au BIJ Année 2021 45 000,00 € (année 2020 : 45 000€)

ASSOCIATION OCEAN

La Communauté de Communes de l'île d'Oléron intervient sur deux projets :

■ Colis d'urgence 4 500,00 €

Atelier Mobilité et selon la délibération du 20/12/2017 n°22

- Atelier mobilité 5 000,00 €

- Entretien et fonctionnement du service location de scooters aux apprentis 4 440,00 €

Un projet est développé pour la Régie Déchets (art 6743) :

Récupération de biens sur les 3 déchetteries / contraintes DSP
 28 855,00 €

AUTORISE le président à signer toutes pièces et conventions correspondantes,

INSCRIT les crédits correspondants à l'article 6574 du budget primitif de la Communauté de communes et de la Régie déchets.

40. SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS ENFANCE JEUNESSE

Conformément à sa prise de compétence enfance jeunesse au 1er avril 2011, la Communauté de communes attribue une subvention de fonctionnement aux associations gestionnaires d'équipements petite enfance et enfance à qui elle confie la bonne gestion de ces services publics.

Considérant les demandes formulées par ces associations pour leur soutien au financement de leurs activités pour l'année 2021,

Considérant les comptes de résultats 2019 fournis par lesdites associations, les rencontres élus-associations où cellesci ont pu présenter leurs projets de fonctionnement 2020 et les besoins qui en découlent,

Considérant la délibération concernant les avances de subvention de fonctionnement 2020 de ces associations en date du 28 Janvier 2021,

Considérant l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse du 8 Janvier 2021

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés accorde une subvention de fonctionnement 2021 à :

L'association A Petits Pas de 120 950 €,

L'association Atalante de 116 000 €,

Association Enfance et Soleil de 105 000 €,

L'association Foyer Rural de Saint-Denis d'Oléron de 84 000 € (ALSH: 67 000 € + LOCAL : 17 000 €),

L'association Les P'tits Loups de Mer de 124 000 €.

L'association Léo Lagrange Sud-Ouest de 365 982 €

Il est entendu que les avances de subvention versées au premier trimestre 2021 viendront se soustraire aux montants des prochains versements sur le reste de l'année 2021.

Par ailleurs ces montants viendront s'inscrire ainsi que leurs modalités de versements dans les conventions signées avec ces associations qui définissent le cadre du partenariat d'objectifs et de moyens entre elles et la Communauté de communes.

41. PERMANENCES DE L'ASSOCIATION SOLIDARITE PAYSANS SUR L'ILE D'OLERON

Solidarité Paysans est une association présente sur tout le territoire national, qui pour objet de défendre les paysans fragilisés en leur apportant un soutien moral et une aide juridique et technique pour surmonter leur situation. Elle s'est donnée comme mission fondamentale de lutter contre les exclusions économiques en agriculture et dans le monde rural et contribue de ce fait à maintenir un tissu rural vivant.

Les difficultés rencontrées par les agriculteurs peuvent avoir de multiples origines: humaines, familiales, économiques, techniques, financières, juridiques... Elles sont souvent tellement imbriquées qu'il est impossible d'espérer une solution dans un domaine si les autres facteurs de blocage ne sont pas levés. Il est alors important d'appréhender l'ensemble des problèmes rencontrés pour éviter que les difficultés ne réapparaissent.

Il n'existe pas de profil type d'agriculteurs en difficulté, cela peut aller du paysan ayant un petit découvert bancaire lié à un aléa de gestion passager à celui pour lequel les difficultés se sont accumulées depuis des années, et dont la situation économique et personnelle est grevée par l'action des créanciers. L'association constate que tout type de production peut être touché par des difficultés, quels que soient la taille, la date d'installation et le mode de commercialisation.

Dans ce contexte, la communauté de communes de l'ile d'Oléron et l'antenne de Charente-Maritime de Solidarité Paysans Poitou-Charentes s'associent pour rendre plus visible l'association sur le territoire oléronais et pour proposer un service de proximité aux agriculteurs afin qu'ils ne restent pas seuls face aux difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

L'association assurera ainsi des permanences tous les mois (excepté juillet-aout) dans un bureau de la maison Phare mis à disposition par la collectivité sur la commune de Saint-Pierre d'Oléron. Pour l'année 2021, 7 permanences d'une demi-journée sont prévues d'avril à juin puis de septembre à décembre.

Afin de participer aux frais de déplacement et de mobilisation de l'animatrice, qui sera présente en binôme avec un administrateur bénévole (ancien agriculteur), la collectivité versera à l'association une subvention de 1000 € :

Actions 2021	Montant	Financement	Montant
Permanences de Solidarité Paysans à Saint-Pierre d'Oléron (7)	1000€	CDC de l'île d'Oléron	1000€

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

VALIDE le plan de financement de l'opération ;

APPROUVE le versement de la subvention à Solidarité paysans Poitou-Charentes ;

AUTORISE le Président à signer la convention entre la Communauté de communes et Solidarité paysans Poitou-Charentes.

42. ESPACE TEST AGRICOLE - SUBVENTION SCIC SAS CIAP CHAMPS DU PARTAGE

Dans le cadre d'un projet de tiers lieu, la commune de Dolus d'Oléron a sollicité en 2018 l'association Champs du Partage pour l'accompagner dans la mise en place d'un lieu-test en maraichage biologique sur le site de la Cailletière. Cet accompagnement a fait l'objet d'une convention de partenariat de février 2019 à mars 2021.

En accord avec la commune de Dolus d'Oléron et l'association Champs du partage, la communauté de communes reprend la maitrise d'ouvrage du projet d'espace test agricole qui s'inscrit pleinement dans sa politique d'accompagnement à l'installation de nouveaux producteurs et dans le Plan Alimentaire Territorial de l'île d'Oléron. Le test d'activité agricole, par sa vocation à favoriser l'installation progressive et sécurisée de porteurs de projet agricole, apparait comme un outil approprié et complémentaire pour le territoire, permettant alors de travailler sur la reconquête foncière en parallèle du développement du projet d'installation du candidat en test.

Champs du partage, association très récemment transformée en SCIC SAS et devenue CIAP (Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne), assure la promotion et le développement de lieux-tests agricoles sur les quatre départements de l'ex-Région Poitou-Charentes. En partenariat avec la commune de Dolus d'Oléron, la Communauté de communes de l'île d'Oléron, des agriculteurs et restaurateurs locaux ainsi que des organisations socio-professionnelles, Champs du partage a été missionnée pour lancer le projet sur le site puis assurer l'animation du lieutest et l'accompagnement des porteurs de projet en test d'activité agricole.

L'engagement de la communauté de communes est prévu pour une période de deux ans. A l'issue de cette période, une évaluation du projet sera réalisée afin de déterminer s'il est pertinent de le poursuivre.

L'année 2021 sera consacrée à deux champs d'action principaux :

- Finalisation de l'aménagement de la Cailletière : du temps doit encore être consacré à la finalisation de l'aménagement du site pour arriver à un outil fonctionnel.
- Animation du lieu-test : il s'agit de réaliser le suivi des démarches spécifiques à la vocation agricole du site, de gérer les recrutements puis l'accompagnement des porteurs de projet en test (notamment l'hébergement juridique de leur activité) en lien avec les membres du COPIL et autres partenaires locaux.

Champs du Partage s'engage à consacrer 20 jours de travail pour assurer sa mission sur l'année 2021. Des frais d'entretien, d'analyses, de prestations éventuelles seront nécessaires pour garantir le bon fonctionnement du site, ces frais étant estimés à 2000€. En contrepartie, la Communauté de Commune lle d'Oléron versera à Champs du Partage une subvention d'un montant de 12 000 € (douze mille euros).

La convention partenariale est jointe en annexe.

Cette subvention ne couvre pas l'ensemble des dépenses qui ne seront pas du ressort de Champs du Partage : aménagement du lieu-test (travaux d'aménagement...), grosses réparations et renouvellement du matériel (y compris renouvellement des bâches des tunnels), éventuels frais de communication spécifiques (édition de plaquettes, ...).

Le plan de financement retenu pour l'année 2021 est le suivant :

Nature	Charges	Recettes		
Ingénierie Champs du Partage (20 jours)	10 000,00 €			
Petites réparations / imprévus / adaptation petit matériel / analyse eau / charges courantes à supporter même en l'absence de PP (certification, assurances)	2 000,00 €	CDC de l'île d'Oléron	12 000,00 €	
Total	12 000,00 €	Total	12 000,00 €	

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

VALIDE le plan de financement de l'opération.

APPROUVE le versement de la subvention à la CIAP Champs du Partage;

AUTORISE le Président à signer la convention entre la Communauté de communes et la CIAP Champs du Partage.

43. AGRICULTURE DURABLE – ACCOMPAGNEMENT FONCIER AGRICOLE

La communauté de communes de l'île d'Oléron est statutairement compétente pour les actions visant à promouvoir, maintenir, renforcer et favoriser le développement d'une activité agricole durable.

Dans le cadre de la politique foncière agricole qu'elle conduit, et dans l'ambition de créer des unités foncières exploitables et de remettre en culture des terres non valorisées ou de conforter des exploitations existantes, la Communauté de Communes se propose d'accompagner l'accès au foncier des professionnels agricoles en assurant le portage de certaines opérations immobilières sur le principe d'acquisitions-rétrocessions qui permet des économies substantielles en frais de notaire.

Étant ici observé :

- qu'aucun frais financier de stockage n'est prévu à la charge du demandeur,
- et que les terres acquises par la collectivité seront, selon les cas, offerte à la rétrocession immédiatement ou aux termes d'une période de quatre à cinq ans avec une mise à disposition intermédiaire (cas des nouveaux porteurs de projets).

Afin de garantir l'investissement effectué par la Communauté de communes de l'île d'Oléron (recherches, démarches et négociation avec les propriétaires, acquisitions amiables ou préemptions, éventuels travaux de remise en état ou d'entretien des parcelles, temps consacré à la rédaction des actes, etc.), celle-ci souhaite inclure dans les actes de rétrocession l'application d'un cahier des charges engageant l'agriculteur à maintenir l'usage agricole ou forestier dans

un délai minimal de 10 ans et soumettant, pendant ce même délai, toute opération de cession à titre onéreux en propriété ou en jouissance desdits biens à des clauses anti-spéculatives et de préférence de revente à la collectivité.

Pour information, deux demandes d'accompagnement foncier ont été formulées récemment :

- De la part de Monsieur BAUD Sylvain, viticulteur-maraicher sur la commune de Saint-pierre d'Oléron pour l'acquisition-retrocession de 12 parcelles d'une surface totale de 1.65 ha destinées à la plantation de vignes;
- De la part de Monsieur FESSEAU, porteur de projet en cours d'installation sur la commune du Château d'Oléron pour l'acquisition-retrocession de 95 parcelles d'une surface totale de 3.60 ha destinées à la production de poules pondeuses en agroforesterie.

Le projet de convention de rétrocession au profit de Monsieur FESSEAU est joint à la délibération à titre d'exemple.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le principe de portage de certaines opérations immobilières sur le principe d'acquisitions-rétrocessions au profit d'agriculteurs et porteurs de projets agricoles ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces opérations.

44. RMPIO –ACQUISITION DE LA PROPRIETE DU « MOULIN DE LA BREE » - REPARTITION COMMUNE/CDC

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 mars 2012 approuvant l'acquisition du Moulin de la Brée par la Communauté de Communes et précisant la participation de la commune de La Brée les Bains

Vu les délibérations du conseil municipal de La Brée les Bains des 10 avril 2012 et 24 juillet 2013 par lesquelles la commune adoptait le principe d'une participation de 50% du coût total de cette acquisition (emprunts compris) sous la forme d'un versement de fonds de concours forfaitaire de 17000€ de 2013 à 2038,

Considérant qu'après études de faisabilité et de programmation, il a été décidé la réalisation de l'opération et notamment d'équipements annexes (parkings, bâtiments de stockages, cheminements) sur des terrains appartenant à la commune,

Considérant que la commune consent à la cession de ces parcelles incorporées dans son patrimoine cessible pour une valeur totale estimée à 117 140€ (détail ci-dessous) sous la condition d'une réduction du fonds de concours fixé par les délibérations concordantes visées ci—dessus,

Considérant les conditions actuelles d'accès aux crédits bancaires,

Il conviendrait de modifier le calcul du fonds de concours versé par la commune au profit de la Cdc à compter de l'année 2021, en retranchant cette valeur vénale cédée par la commune à l'euro symbolique selon le calcul détaillé ciaprès :

Capital restant dû à la charge de la commune au 1er janvier 2021= 172 000€

Valeur des terrains cédés par la commune au profit de la Cdc à l'Euro symbolique = 117 140€

(Parcelles D1274-D1273-D1272 pour une surface de 21a92ca, valeur 84700€)

(Surface de 630 m² nécessaire à l'édification d'un local de stockage sur les parcelles D 1028-D1029-D1883 pour une valeur de 32 440€)

Nouveau montant annuel du fonds de concours versé par la commune de 2021 à 2038 inclus : 172 000-117 140=54 860/18 annuités au taux d'intérêt fixe de 1%= 3 345,48€/an

Il est par ailleurs entendu entre les parties :

Que les frais de division et d'aménagement consécutifs à ces acquisitions seront intégralement pris en charge par la Cdc.

Que les parcelles du domaine public communal bordant le voie d'accès à la zone d'activité et cadastrées D 1886 et 1887 d'une surface totale estimée de 1700m² pourront être aménagées par la Cdc pour permettre le stationnement des visiteurs et autocars sans que la cdc ne s'en porte acquéreur et restera intégrée au patrimoine communal,

Que la commune facilitera par tout moyen et aux frais exclusifs de la Cdc les circulations piétonnes, selon les normes d'accessibilité, sur les emprises conservées par la commune et notamment sur les pourtours de la parcelle D 1918 ainsi que les délaissés de voirie communale,

Que la cdc prendra à sa charge la participation résiduelle appelée le cas échéant par le Département pour la réalisation de la traversée piétonne sur la voirie départementale.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

Valide le nouveau montant du fonds de concours annuel versé par la commune de La Brée Les Bains au profit de la Communauté de communes de l'île d'Oléron à 3 345.48€ pour les années 2021 à 2038 incluses,

Valide l'incorporation des parcelles et portions de parcelles après division listées ci-dessus qui sera formalisée par actes administratifs authentiques et autorise le président à les signer,

Autorise le Président à passer toute écriture ou demande d'autorisation d'urbanisme ou d'ordre réglementaire permettant la réalisation de ces incorporations, divisions ou aménagement et construction sur les parcelles concernées par la présente,

Dit que les écritures nécessaires seront passées dans les documents budgétaires et comptables de la Cdc pour prendre acte de l'évolution des montants exigés auprès de la commune

Demande au conseil municipal de La Brée Les Bains de prendre une délibération concordante.

45.ZA LES SEIZINS - CESSION DE LOTS

Monsieur Jérôme BOUILLY, SCI L'ESPIOTTE, 17bis rue de l'Ormeau, à SAINT DENIS D'OLÉRON, a formulé une demande d'acquisition dans la zone d'activités des Seizins, à SAINT DENIS D'OLÉRON, afin de permettre la construction d'un bâtiment dans le cadre de son activité professionnelle.

Monsieur Mathieu RICOU, 11, rue du Souvenir, à SAINT DENIS D'OLÉRON, a formulé une demande d'acquisition dans la zone d'activités des Seizins, à SAINT DENIS D'OLÉRON, afin de permettre la construction d'un bâtiment dans le cadre de son activité professionnelle.

Monsieur Stéphane BADOUD, "SUR UNE ILE", 17 rue Marc Robert, à SAINT DENIS D'OLÉRON, a formulé une demande d'acquisition dans la zone d'activités des Seizins, à SAINT DENIS D'OLÉRON, afin de permettre la construction d'un bâtiment dans le cadre de son activité professionnelle.

Vu les pièces du dossier,

Vu l'estimation des services fiscaux numéro 2019-17323V1079N21Z85M1, du 2 octobre 2019 (durée de l'avis portée à 2 ans),

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la vente de la parcelle sise commune de SAINT DENIS D'OLÉRON, cadastrée section ZB, numéro 191p, lieudit "Les Seizins", pour une contenance de 05a 01ca, formant le **lot numéro 5** (nouveau) de la zone d'activités "Les Seizins", à Monsieur BOUILLY susnommé ou à toute société existante ou qu'il aurait constituée pour la réalisation de cette opération, au prix de 26.052,00€ HT, soit 31.262,40€ TVA incluse;

APPROUVE la vente de la parcelle sise commune de SAINT DENIS D'OLÉRON, cadastrée section ZB, numéro 191p, lieudit "Les Seizins", pour une contenance de 07a 44ca, formant le **lot numéro 12** (nouveau) de la zone d'activités "Les Seizins", à Monsieur RICOU susnommé ou à toute société existante ou qu'il aurait constituée pour la réalisation de cette opération, au prix de 38.688,00€ HT, soit 46.425,60€ TVA incluse;

APPROUVE la vente de la parcelle sise commune de SAINT DENIS D'OLÉRON, cadastrée section ZB, numéro 191p, lieudit "Les Seizins", pour une contenance de 07a 39ca, formant le **lot numéro 13** (nouveau) de la zone d'activités "Les Seizins", à Monsieur BADOUD susnommé ou à toute société existante ou qu'il aurait constituée pour la réalisation de cette opération, au prix de 38.428,00€ HT, soit 46.113,60€ TVA incluse;

PREVOIT l'inscription des recettes correspondantes au budget de la zone,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de ces cessions.

46.ZA LES SEIZINS - CESSION DU LOT 7

Suivant délibération du 19 novembre 2020, le conseil communautaire décidait la cession du lot 7 de la zone d'activités "Les Seizins" à Monsieur Florent CAMBOULIVES, "JOKOLOR";

Ce dernier n'ayant pas souhaité donner suite à cette acquisition, le terrain a été remis en commercialisation.

Monsieur Philippe CARRU, EURL CARRU, 17 rue Marc Guyonnet à SAINT DENIS D'OLÉRON, a formulé une demande d'acquisition dans la zone d'activités des Seizins, à SAINT DENIS D'OLÉRON, afin de permettre la construction d'un bâtiment dans le cadre de son activité professionnelle.

La parcelle sise commune de SAINT DENIS D'OLÉRON, cadastrée section ZB, numéro 191p, lieudit "Les Seizins", pour une contenance de 05a 01ca, formant le lot numéro 7 (nouveau) de la zone d'activités "Les Seizins", serait ainsi cédée audit Monsieur CARRU ou à toute société existante ou qu'il aurait constituée pour la réalisation de cette opération, au prix de 26.052,00€ HT, soit 31.262,40€ TVA incluse.

Vu les pièces du dossier,

Vu l'estimation des services fiscaux numéro 2019-17323V1079N21Z85M1, du 2 octobre 2019 (durée de l'avis portée à 2 ans),

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la vente de la parcelle sise commune de SAINT DENIS D'OLÉRON, cadastrée section ZB, numéro 191p, lieudit "Les Seizins", pour une contenance de 05a 01ca, formant le lot numéro 7 (nouveau) de la zone d'activités "Les Seizins", à Monsieur CARRU susnommé ou à toute société existante ou qu'il aurait constituée pour la réalisation de cette opération, au prix de 26.052,00€ HT, soit 31.262,40€ TVA incluse;

PREVOIT l'inscription des recettes correspondantes au budget de la zone,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de cette cession.

47. ZAE LE PERROTIN - CESSION DES LOTS 11P, 12 ET 7D

Suivant délibération du 24 septembre 2020, le Conseil Communautaire a autorisé la vente des parcelles sises commune de SAINT PIERRE D'OLÉRON, cadastrées section ZT, numéros 67 et 63, lieudit "Les Colombiers Nord", pour une contenance totale de 09a 67ca, formant partie du lot numéro 11 et le lot numéro 12 de la zone d'activités "Le Perrotin", à Monsieur Miguel DOS SANTOS, "IDEAL MENUISERIE", ZA de l'Oumière à SAINT PIERRE D'OLÉRON ou à toute société existante ou qu'il aurait constituée pour la réalisation de cette opération, au prix de 64.789,00€ HT, soit 77.746,80€ TVA incluse.

En plus de l'acquisition des deux lots ci-dessus, Monsieur DOS SANTOS a demandé à pouvoir se porter acquéreur du lot contigu, soit le lot 7d, compte tenu des besoins de son projet d'installation.

La Commission de développement économique dans sa séance du 8 janvier 2021 a émis un avis favorable à cette demande.

La parcelle sise commune de SAINT PIERRE D'OLÉRON, cadastrée section ZT, numéro 58, lieudit "Les Colombiers Nord", pour une contenance de 04a 95ca, formant le lot numéro 7d de la zone d'activités "Le Perrotin", serait ainsi cédée en plus de partie du lot 11 et du lot 12 audit Monsieur DOS SANTOS ou à toute société existante ou qu'il aurait constituée pour la réalisation de cette opération, au prix de 33.165,00€ HT, soit 39.798,00€ TVA incluse.

Vu les pièces du dossier,

Vu l'estimation des services fiscaux numéro 2019-17385V0772-N21Z85M1, du 5 juillet 2019 (durée de validité portée à l'avis de 2 ans),

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE, en plus de la vente des parcelles sises commune de SAINT PIERRE D'OLÉRON, cadastrées section ZT, numéros 67 et 63, lieudit "Les Colombiers Nord", pour une contenance totale de 09a 67ca, formant partie du lot numéro 11 et le lot numéro 12 de la zone d'activités "Le Perrotin", au prix de 64.789,00€ HT, soit 77.746,80€ TVA incluse, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, la vente, audit Monsieur DOS SANTOS ou à toute société existante ou qu'il aurait constituée pour la réalisation de cette opération, de la parcelle sise commune de SAINT PIERRE D'OLÉRON, cadastrée

section ZT, numéro 58, lieudit "Les Colombiers Nord", pour une contenance de 04a 95ca, formant le lot numéro 7d de la zone d'activités "Le Perrotin", au prix de 33.165,00€ HT, soit 39.798,00€ TVA incluse.

PREVOIT l'inscription des recettes correspondantes au budget de la zone,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de cette cession.

48. ZA LES QUATRE MOULINS - CESSION DU LOT 7

Monsieur Jean-Philippe GUITTON, "INSTALL MOBIL 17", 338, rue de La Couture, "Chéray", à SAINT GEORGES D'OLÉRON, a formulé une demande d'acquisition dans la zone d'activités "Les Quatre Moulins", à SAINT GEORGES D'OLÉRON, afin de permettre la construction d'un bâtiment dans le cadre de son activité professionnelle.

La parcelle sise commune de SAINT GEORGES D'OLÉRON, cadastrée section YS, numéro 83, lieudit "Les Quatre Moulins", pour une contenance de 06a 60ca, formant le lot numéro 7 de la zone d'activités "Les Quatre Moulins", serait ainsi cédée audit Monsieur GUITTON ou à toute société existante ou qu'il aurait constituée pour la réalisation de cette opération, au prix de 39.600,00€ HT, soit 47.520,00€ TVA incluse.

Vu les pièces du dossier,

Vu l'estimation des services fiscaux numéro 2020-17337V0123N21Z85M1, du 22 février 2021,

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la vente de la parcelle sise commune de SAINT GEORGES D'OLÉRON, cadastrée section YS, numéro 83, lieudit "Les Quatre Moulins", pour une contenance de 06a 60ca, formant le lot numéro 7 de la zone d'activités "Les Quatre Moulins", à Monsieur GUITTON susnommé ou à toute société existante ou qu'il aurait constituée pour la réalisation de cette opération, au prix de 39.600,00€ HT, soit 47.520,00€ TVA incluse;

PREVOIT l'inscription des recettes correspondantes au budget de la zone,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de cette cession.

49. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – COVID-19 EXONERATION DE LOYER POUR 1 ENTREPRISE HEBERGEE A LA MAISON DES ENTREPRISES

La crise sanitaire a entraîné un ralentissement considérable de certaines activités présentes sur l'île d'Oléron.

L'entreprise « AGENCE DU MONDE COMMUN » dirigée par M. Yannick LECHEVALLIER et hébergée à la Maison des Entreprises à Saint-Georges-d'Oléron, a vu ses recettes diminuer fortement sur le dernier trimestre 2020, impactant de fait sa trésorerie, ainsi que sa visibilité commerciale, qui est passée de 3 mois à 3 semaines.

Mettant tout en œuvre pour démarcher les collectivités, qui constituent ses principaux clients, et pour soumissionner à des appels d'offres dont les paiements ne seraient perçus, en cas de réussite, qu'en milieu de printemps, M. LECHEVALLIER a saisi la CDCIO afin d'obtenir une annulation des loyers sur trois mois en 2021, soit un montant de $1344,96 \\\in TTC$ (3 x $448,32 \\\in$).

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés AUTORISE le Président à exonérer l'entreprise AGENCE DU MONDE COMMUN du montant de son loyer pour une période de 3 mois.

50. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – RESSOURCERIE INTERCOMMUNALE - ATTRIBUTION DU DELEGATAIRE

Vu la décision du conseil communautaire du 19 février 2020 autorisant le Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron à lancer une procédure de consultation concernant la délégation de service public de la ressourcerie intercommunale située à Dolus d'Oléron.

Vu les articles L.3100-1 et suivants du Code de la Commande Publique (CCP) et des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), précisant les modalités de la procédure de délégation de service public.

Vu la décision de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) du 07/07/2020 d'inviter à présenter une offre pour le candidat ASSOCIATION OCEAN.

Vu la décision de la Commission de Délégation de Service Public du 13/01/2021 donnant pouvoir au Président de la CdC de l'île d'Oléron Monsieur Michel PARENT de négocier avec le candidat ASSOCIATION OCEAN.

Considérant :

- Que dans ce cadre une procédure a été lancée :
 - o Un avis de publicité en date du 12 mai 2020 a été publié le 15 mai 2020 au BOAMP. Avis n°20-62803
 - O Un avis de publicité en date du 12 mai 2020 a été publié le 15 mai 2020 au JOUE. Avis n°2020/S 095-228188
 - O Un avis de publicité a été publié dans la presse spécialisée sur le web ENVIRONNEMENT MAGAZINE (du 18 mai au 5 juin 2020).
 - o Publication du dossier sur le profil acheteur marches-sécurises.fr le 15 mai 2020.
- Qu'à l'issue des négociations avec l'Association OCEAN, celle-ci répond dans son ensemble aux attentes de la CdC de l'île d'Oléron décrites dans le cahier des charges ainsi qu'à l'objectif de service public.

Vu les pièces annexes de la procédure transmises aux membres du conseil communautaire le 09/03/2021

Lecture faite du rapport présentant les motifs de choix du délégataire et l'économie générale de la convention, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve le projet de convention de la ressourcerie, sise ZAE La Jarrie à Dolus d'Oléron (17140), d'une durée de 5 ans, et le choix de l'Association OCEAN comme concessionnaire.

Autorise Monsieur Le Président de la CdC de l'île d'Oléron à signer la convention de délégation de service public et ses annexes et à effectuer l'ensemble des formalités nécessaires à son entrée en vigueur.

51. DEPLACEMENTS – NAVETTE ESTIVALE - DELEGATION DE COMPETENCE ET SUBVENTION REGIONALE

La Communauté de communes de l'île d'Oléron met en place depuis 2010 un service de transport de navettes estivales. En 2018, trois lignes étaient proposées : Le Château d'Oléron <> Chéray par Boyardville, Le Château d'Oléron <> Chéray par La Cotinière et Chéray <> Phare de Chassiron. Une délégation de compétence de la Région Nouvelle-Aquitaine a permis à la Communauté de communes d'assurer en tant qu'autorité organisatrice de second rang (AO2) le fonctionnement, le financement et la communication de ces trois lignes.

Ce service venait en complément de deux autres lignes estivales, Boyardville <> La Cotinière et Dolus d'Oléron <> Saint Trojan les Bains, transférées depuis le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la loi « NOTRe » du Département de la Charente-Maritime à la Région Nouvelle-Aquitaine et exploitées dans le cadre d'une délégation de service public par Kéolis Charente-Maritime jusqu'au 2 septembre 2018.

Pour la saison estivale 2019, la Communauté de Communes avait sollicité la Région pour assurer en tant qu'AO2 la maîtrise d'ouvrage complète des navettes estivales de l'île, incluant les deux lignes gérées jusqu'alors par la Région. Cette proposition s'inscrivait dans le sens de la recherche d'une gestion de proximité répondant au plus près aux besoins des usagers.

En 2020, la délégation de compétences portait sur l'organisation par la CDC de cinq lignes de navettes estivales, qui ont fonctionné du 6 juillet au 28 août. Des partenariats ont également été engagés par la Communauté de communes avec les hébergeurs touristiques qui ont souhaité bénéficier d'outils de communication et d'un arrêt devant leur structure.

Le financement de l'ensemble des navettes estivales est supporté par la Communauté de communes dont le coût de prestation s'est élevé à 351 521,64 € HT en 2020. La Région Nouvelle-Aquitaine a apporté une aide financière en versant à la Communauté de communes une subvention non révisable plafonnée à 57 911,31 €. Une convention détermine les modalités de versement de cette participation financière, dont le montant correspond au coût

d'exploitation des 2 navettes qui étaient financées jusqu'alors par la Région, dans le cadre d'une délégation de service public avec Kéolis Charente-Maritime.

Le bilan de la saison 2020 a été positif malgré la crise sanitaire avec plus de 68 000 voyages comptabilisés, ce qui correspond environ à la fréquentation de l'année 2018. Pour la saison 2021, le réseau des navettes sera reconduit selon les mêmes modalités que l'année 2020 avec cependant des autocars avec une plus grande capacité en soute pour pallier la problématique des bagages.

Il sera composé des lignes suivantes :

- Chéray <> Phare de Chassiron
- Le Château d'Oléron <> Chéray par la Cotinière
- Le Château d'Oléron <> Chéray par Boyardville
- La Cotinière <> Boyardville Fort Royer
- Saint-Trojan-les-Bains <> Le Château d'Oléron

Le coût prévisionnel de cette prestation pour l'année 2021 s'élève à 349 037,880 HT.

La convention de délégation de compétence doit dès lors être reconduite pour la saison 2021 et la subvention de la Région sollicitée. Cette dernière serait plafonnée à 57 911,31 € et non révisable.

<u>Autres partenaires financiers</u>; Dans le cadre du programme *Oléron 21*, le Département apporte son soutien à la Communauté de communes pour un financement partagé du coût d'exploitation de cette offre de desserte des sites touristiques. Pour le service 2021, ce soutien pourra s'élever à 110 000 €.

Par ailleurs, le nombre d'hébergeurs partenaires pour la saison 2021 est d'environ 40, ce qui génèrera une participation financière d'environ 27 500 €.

Plan de financement : le plan de financement des navettes estivales 2021 serait le suivant :

	Département de la Charente-Maritime	Région Nouvelle-Aquitaine	Communauté de communes de l'île d'Oléron	Hébergeurs partenaires	Total
Participation financière	31,5 %	16,6 %	44 %	7,9 %	100 %
Montant	110 000 €	57 911,31 €	153 626,57 €	27 500 €	349 037,880 € HT

Vu l'article L 1111-8 alinéa 1^{er} du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de délégation de compétence entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes de l'île d'Oléron relative à l'exploitation des cinq navettes estivales,

Vu la convention-cadre avec le Département de Charente-Maritime pour la mise en œuvre du programme Oléron 21,

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE les termes de la convention de délégation de compétence entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes de l'île d'Oléron relative à l'exploitation des cinq navettes estivales,

APPROUVE le plan de financement du service de navettes estivales 2021.

AUTORISE le Président à solliciter les subventions départementale et régionale,

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

52. MARCHÉ SERVICE DE TRANSPORT NAVETTE ESTIVALE

Madame Nathalie Joyeux ne prend pas au vote.

Dans le cadre de l'agenda 21 et du Plan global de déplacement de la Communauté de communes, la navette estivale a deux objectifs :

- La mobilité durable : maîtriser l'usage de la voiture pour fluidifier le trafic, décongestionner les parkings et réduire la pollution.
- Le tourisme durable : renforcer l'attractivité des structures partenaires tout en respectant l'environnement. Face au besoin exprimé par les professionnels du tourisme pour un service de transport en commun estival, et suite aux exploitations successives réalisées depuis 2010, le service de navette estivale est renouvelé en 2021.

La navette dessert des plages, des sites touristiques, des villes et des villages. Elle a pour points d'arrêts ces destinations, mais également les sites des structures partenaires. En effet, si le service « navette estivale » est ouvert à tous, il cible notamment la clientèle de ces structures en associant à chacune d'elles un point d'arrêt dédié.

Aussi, pour les usagers, le service doit être performant en termes d'horaires, de temps de parcours et de capacité, notamment pour les ramassages de fin de journée. Par son attractivité et ses performances, il doit inciter à moins utiliser la voiture individuelle.

Le marché est conclu pour une durée initiale de 12 mois avec 2 reconductions tacites de 12 mois.

C'est pourquoi, un appel d'offre a été lancé le 5 janvier 2021 (parution au BOAMP le 08/01/2021 Avis n° 21-681 — parution au JOUE le 08/01/2021 Avis n° 2021/S 005-006180) conformément aux articles R2124-2,1 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique régissant l'appel d'offres ouverts. La date limite de réception des offres était le 16 février 2021, soit une publication sur la plateforme marchés sécurisés de 38 jours.

Une offre a été reçue : SARL AUTOCARS METEREAU

Sur proposition de la commission d'appel d'offres en date du 24 février 2021, le candidat AUTOCARS METEREAU a été retenu pour un montant de 1 017 113,61 € HT sur l'ensemble des prestations (période de reconduction comprise).

Devis descriptif et estimatif détaillé

	Temps de	Prix déco du	Kilométrage journalier							Duin total (C	
Services réguliers	Services réguliers service par véhicule +	Prix du Km (€ HT)	•	Prix par jour (€ HT)	Prix par jour (€ TTC)	Prix total (€ HT)	Prix total (€ TTC)				
Navette 1 - Circuit Vert	12H10	2 345,00 €	238,00	28,00	266,00	2,71	51	720,860	792,946	36763,860	40440,246
Navette 2 - Circuit Vert	12H10	2 345,00 €	238,00	28,00	266,00	2,71	51	720,860	792,946	36763,860	40440,246
Navette 3 - Circuit Bleu	12H10	2 345,00 €	224,00	28,00	252,00	2,71	51	682,920	751,212	34828,920	38311,812
Navette 4 - Circuit Bleu	12H10	2 345,00 €	224,00	28,00	252,00	2,71	51	682,920	751,212	34828,920	38311,812
Navette 5 - Circuit Rouge	13H25	2 345,00 €	298,00	43,00	341,00	2,66	51	907,060	997,766	46260,060	50886,066
Navette 6 - Circuit Rouge	13H25	2 345,00 €	298,00	43,00	341,00	2,66	51	907,060	997,766	46260,060	50886,066
Navette 7 - Circuit Violet	12H25	2 345,00 €	284,00	28,00	312,00	2,71	51	845,520	930,072	43121,520	47433,672
Navette 8- Circuit Orange	12h30	2 345,00 €	238,00	16,00	254,00	2,71	51	688,340	757,174	35105,340	38615,874
Navette 9- Circuit Orange	12h30	2 345,00 €	238,00	16,00	254,00	2,71	51	688,340	757,174	35105,340	38615,874
Ensemble des services							349037,880	383941,668			

Bordereaux des prix unitaires

N° de prix	Désignation	Prix du km (€ HT)	Prix forfaitaire d'un doublage (€ HT)
1	Autocar de 20 à 30 places	X	
2	Autocar de 31 à 40 places	2,66 €	83,65 €
3	Autocar de 41 places et plus	2,71 €	
4	Autobus de 20 à 30 places	X	х
5	Autobus de 31 à 40 places	X	х
6	Autobus de 41 places et plus	X	Х

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec le candidat retenu par la commission d'appel d'offres.

53. CENTRE AQUATIQUE ILEO - PROJET REHABILITATION

Construit en 2008 – 2009 sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron, le complexe aquatique et récréatif dénommé ILEO, a été ouvert au public en juillet 2009.

Considérant que la gestion et l'exploitation d'un complexe aquatique nécessite des connaissances commerciales et techniques spécifiques, par une délibération en date du 23 mars 2005, la CCIO a décidé de confier, par un contrat de délégation de service public, l'exploitation de cet équipement à un opérateur économique. Depuis le 01 Janvier 2021, la société RECREA en assure l'exploitation pour une durée de 6 ans.

Dans le cadre du projet de rénovation du centre aquatique ILEO, les travaux réalisés permettront de proposer à la population oléronaise de nouveaux équipements. Les travaux menés consistent en la création d'équipements (spa extérieur) ou la valorisation d'installations existantes (rénovation du Wave surfer, amélioration du caractère ludique de la rivière lente extérieure, rénovation de l'installation solaire thermique existante).

La Communauté de Communes a sollicité une subvention D.E.T.R. en date du 29 Janvier 2021. A ce jour, nous n'avons pas connaissance du résultat de l'instruction du dossier.

Pour ce projet, il est possible de solliciter la DSIL exceptionnelle « Plan de relance » et d'envisager le plan de financement suivant :

BP (HT) – Rénovation du centre aquatique ILEO à Dolus d'Oléron								
Plan de financement								
Dépenses			Recettes		Etat de la demande			
		Financeurs	Base subventionnable	Montant HT				
Travaux rénovation vague à surf artificielle « Wave surfer »	64 452,00€	Autofinancement		169 345,60 €				
Travaux rénovation Splash Pad	50 277,20 €	Etat / DETR (25 %)	846 728,01 €	211 682,00 €	Financement sollicité			
Rénovation de l'installation solaire thermique	8 298,81 €	Etat / DSIL (55%)	846 728,01 €	465 700,41 €	Financement sollicité			
A.O n°02 : LOT 01 Gros-Œuvre	186 950,00 €							
A.O n°02 : LOT 02 Menuiserie bois	28 000,00 €							
A.O n°02 : LOT 04 CVP	218 750,00 €							
A.O n°02 : LOT 05 Animation – SPA ludique	290 000,00 €							
TOTAL	846 728,01 €	TOTAL		846 728,01 €				

<u>Rappel</u>: Les travaux débutés dans le cadre du 1^{er} appel d'offre ne sont pas éligibles à une demande de subvention DETR car les marchés ont été signés avant la présente sollicitation subventionnelle.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

ADOPTE le plan de financement proposé.

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la mise en œuvre de la Dotation de Soutien l'Investissement Local pour un montant de 465 700,41 € HT.

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR pour un montant de 211 682 € HT

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de ce dossier.

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2021.

54. GEMAPI – TRAVAUX D'URGENCE DE DESENSABLEMENT DU CHENAL ET DU CASIER NORD DU PORT DU DOUHET

Considérant l'article 56 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), attribuant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) de manière exclusive et obligatoire au bloc communal au 1^{er} janvier 2018,

F+

Considérant que la loi du 30 décembre 2017, relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, introduit à l'article 59 de la loi MAPTAM une dérogation pour les Départements qui assurent à la date du 1^{er} janvier 2018 l'une des missions composant la GEMAPI (mentionnées aux alinéas 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L 211-7 du code de l'environnement).

VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2017, portant sur la modification des statuts de la Communauté de communes de l'île d'Oléron au 1^{er} janvier 2018, l'intercommunalité devenant à cette date compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI);

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 février 2018, décrivant les actions mises en œuvre par la Communauté de Communes de l'île d'Oléron pour l'exercice de cette nouvelle compétence GEMAPI;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 27 mars 2019, portant sur la convention avec le Département pour la maitrise d'ouvrage des études et travaux de protection contre la submersion marine et les inondations ;

VU la convention cadre relative à la maitrise d'ouvrage des études et travaux de protection contre la submersion marine et les inondations

Et compte tenu :

- Des intenses mouvements sableux conduisant à une obstruction du chenal portuaire du Douhet sous gestion départementale, qui ne permet plus d'une part d'assurer ses fonctionnalités portuaires mais bloque d'autre part l'écoulement hydraulique des marais du Douhet et modifie la qualité des eaux d'approvisionnement en eau salée de la ferme piscicole (Ferme Marine du Douhet). À ce titre, le maintien de son fonctionnement est capital pour assurer la vidange et la gestion des niveaux d'eau du marais au titre de la compétence GEMAPI de la Communauté de Communes.
- De l'état du casier à sable en amont du chenal qui ne joue plus efficacement son rôle de piège, et doit être curer pour limiter les phénomènes d'ensablement.

Il est convenu de mobiliser conformément à la convention GEMAPI avec le Conseil Départemental, le marché de travaux d'urgence pour procéder à une opération de prélèvement de sable dans le chenal et le casier nord du port du Douhet.

Conformément au cadre partenarial établi dans cette convention signée entre la CdC et le département de Charente Maritime, l'engagement de travaux d'urgence prévoit une répartition financière à hauteur de 50% par parties (cf. Article 7 convention cadre). Au regard des travaux prévus sur la base du devis annexé, la collectivité participe uniquement sur le prix n°3.

_		Con	seil départemental 17	Communauté de Communes			
	Montant total HT	Taux	Montant HT	Taux	Montant HT		

Extraction de sable dans le piège, transportet mise en stock au Douhet	23 400.00 €	50%	11 700.00 €	50%	11 700.00 €
--	-------------	-----	-------------	-----	-------------

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE les travaux de désensablement détaillés ci-dessus.

AUTORISE le Président à intégrer l'opération susmentionnée à l'annexe de la convention cadre entre la communauté de communes de l'île d'Oléron et le département de Charente Maritime,

AUTORISE le Président à verser la participation financière de la communauté de communes au maitre d'ouvrage (CD 17).

55. OLERON 21 — GEMAPI – MARAIS SUD – PRISES PETITE ET GRANDE FOSSE

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2017, portant sur la modification des statuts de la Communauté de communes de l'île d'Oléron au 1^{er} janvier 2018, l'intercommunalité devenant à cette date compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI);

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 février 2018, décrivant les actions mises en œuvre par la Communauté de communes de l'île d'Oléron pour l'exercice de cette nouvelle compétences GEMAPI;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 mars 2020, adoptant le périmètre d'intervention et la classification des réseaux hydrauliques de marais primaires (d'intérêt collectif);

Dans le cadre de sa prise de compétence GEMAPI, la Communauté de communes de l'île d'Oléron assure des opérations d'entretien et de restauration pour la protection des personnes et des biens face au risque de submersion ainsi que pour la préservation et la restauration des écosystèmes aquatiques.

OLERON 21 – 20-5-10 – CHENAL DU NICOT-PRISE PETITE FOSSE - CONFORTEMENT BERGES

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 janvier 2021 approuvant l'opération et le plan de financement de travaux de confortement de berges du chenal du Nicot au niveau de la prise Petite fosse en marais sud de l'île d'Oléron,

La Communauté de communes de l'île d'Oléron a engagé et débuté les travaux autorisés dans le cadre du protocole marais qui consiste en un comblement de brèche et confortement de berges par pieutage. Ce pieutage a pu être réalisé sur 40 ml mais 80ml de confortement de berges n'ont pas pu être réalisés. En effet, pendant les travaux, il a été constaté un refus de pieux sur ces 80ml en pied de berge par la présence d'une veine de sable et une aggravation de la situation suite à la maline de début mars (coefficient 106). Afin de pérenniser les travaux déjà engagés et pouvoir terminer l'opération en l'adaptant aux aléas de travaux apparus, il est nécessaire de réaliser un confortement de berges par enrochement de pied.

Il convient donc de délibérer sur le surcoût induit par ces aléas de travaux, s'élevant à un montant estimé à 28 000€ HT.

OLERON 21 – 21-5-8A – CHENAL DU NICOT-PRISE GRANDE FOSSE – COLMATAGE BRECHES

Suite à la maline de début mars (coefficient 106), ont été identifiés deux points de rupture de brèches en chenal du Nicot au niveau de la Grande fosse (prise mitoyenne située au sud de la Petite fosse).

Les malines de fin mars (coefficient 112) et de fin avril (coefficient 111) font craindre une aggravation de cette situation et la submersion des marais situés en arrière du chenal, exploités en aquaculture par Mr. Murail (élevage de crevettes) et en ostréiculture par Mr. Pain.

Afin de garantir la fonctionnalité hydraulique générale du chenal du Nicot et de sauvegarder les activités économiques du secteur, il est nécessaire de colmater ces deux brèches par pieutage. Il s'agit de travaux d'urgence à réaliser avant la maline de fin mars 2021.

Il convient donc de délibérer sur la réalisation de ces travaux d'urgence estimés à un montant de 20.000€ HT.

La Communauté de communes assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux en tant qu'autorité compétente en GEMAPI et sollicitera les partenaires financiers suivants : Région Nouvelle Aquitaine et Conseil Départemental de la Charente-Maritime selon le plan de financement ci-dessous.

	COMMUNE	SITE	OPERATION		FINANCEMENT HT (taux-%))			
CODE OLERON 21				COUT TOTAL HT	Région Nouvelle- Aquitaine	Département Charente-Maritime	Communauté de communes IO	
20-5-10	Grand-Village- Plage	Marais Sud IO	Confortement de berges - Chenal Nicot – Prise Petite fosse	28 000€ HT	5 600€ HT (20%)	16 800€ HT (60%)	5 600€ HT (20%)	
21-5-8A	Grand-Village- Plage	Marais Sud IO	Colmatage de brèches - Chenal Nicot – Prise Grande fosse	20 000€ HT	4 000€ HT (20%)	12 000€ HT (60%)	4 000€ HT (20%)	

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE les opérations et plans de financement proposés.

AUTORISE le Président à solliciter les aides financières possibles de l'opération au taux le plus élevé possible, pour un autofinancement minimal de la Communauté de communes à hauteur de 20%.

AUTORISE le Président à signer tous documents afférents à ces opérations de travaux.

AUTORISE le Président à inscrire les dépenses au budget prévisionnel 2021.

56. GEMAPI – PAPI – ANIMATION 2021

Le PAPI de l'Île d'Oléron a été officialisé dans sa forme actuelle le 01/02/2013 lors de la signature de la convention cadre. Cette convention a permis d'entériner la participation financière de l'État, de la Région ainsi que celle du Conseil Départemental pour un budget initial de **17 674 346 €**.

L'année 2018 a été consacrée à la signature du projet d'Avenant au PAPI qui revoyait le montant initialement prévu au PAPI. Le nouveau budget du PAPI prenant en compte l'avenant est de **16 663 569 €.** La convention cadre de l'avenant a été signé le 21 février 2019 par le Préfet de Bassin.

En 2021, les actions suivantes du PAPI d'Oléron sont poursuivies :

Action 1-4 : Organisation d'ateliers pédagogiques auprès des scolaires

Action 5-1 : Suivi du marché de réalisation des diagnostics de vulnérabilité (Mandataire : Calyxis), complément de communication pour faciliter le travail du bureau d'études retenu,

Action 7-1 : Suivi des études d'avant-projet sur le secteur des Allards,

Action 7-2-1: Suivi des études d'avant-projet sur Ors/La Chevalerie,

Action 7-2-2 : Réalisation du transfert des travaux de Lannelongue,

Action 7-3-2 : Réalisation du transfert des travaux de la Perroche,

Action 7-4: Réalisation du transfert du chantier de Boyardville La Perrotine,

Seront également lancées en 2021 les actions suivantes :

Action 5.5 : Lancement de l'étude sur le secteur des trois pierres sur la commune de Saint-Denis d'Oléron,

Afin d'animer et de suivre les actions programmées pour 2021, la communauté de communes dispose d'un chargé de mission employé à plein temps. Le coût prévisionnel de l'animation pour l'année 2021 est de 40 000 €.

CONSIDERANT la participation de l'État à hauteur de 40 % des frais de personnel

CONSIDERANT la participation maximum de l'agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 30 % des frais de personnel, de déplacement et de frais indirects.

CONSIDERANT que l'aide de l'état ne peut avoir pour effet de porter le montant des aides publiques directes à plus de 80%

Le plan de financement prévisionnel 2021 est le suivant :

		ETAT		_	de l'eau Garonne	CDC	
	Montant € HT	Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT
Animateur PAPI	40 000,00	40,00%	16 000,00	30,00%	12 000,00	30,00%	12 000,00
Frais de déplacement	500,00	0,00%	0,00	30,00%	150,00	70,00%	350,00
Frais indirects (20% des frais salariaux)	7 999,60	0,00%	0,00	30,00%	2 399,95	70,00%	5 599,89
TOTAL	48 499,60	32,99%	16 000,00	30,00%	14 549,95	37,01%	17 949,89

*Les frais indirects concernent :

- Fournitures administratives et bureautiques,
- Entretien et réparation du matériel de bureau,
- Ordinateur, GPS,
- Bottes, gants,
- Services et matériels télécom, reprographie, informatique,
- Formation, médecine du travail,
- Loyers, charges locatives et foncières, assurances.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le plan de financement proposé.

AUTORISE le Président à solliciter les subventions correspondantes.

57.OLÉRON QUALITÉ LITTORAL – REHABILITATION D'UN SENTIER LITTORAL D'INTERPRETATION COMMUNE DU CHATEAU D'OLÉRON

Dans le cadre de sa démarche d'aménagement durable du littoral oléronais appelée OQL « Oléron Qualité Littoral », la Communauté de communes de l'île d'Oléron (CdCIO) a établi un programme triennal d'aménagement des sites d'accueil du public, soutenu par le programme d'Aménagement Durable des Stations de la région Nouvelle-Aquitaine.

Une étude de maîtrise d'œuvre a été lancée en décembre 2019 et pour une durée maximale de 18 mois, sur 5 sites dont la réhabilitation du sentier littoral Ors – La Brande sur la commune du Château d'Oléron. Cette étude permet de définir les grandes orientations des travaux de réhabilitation et aménagements à prévoir dans une démarche de réversibilité, d'impact réduit sur le milieu en tenant compte des usages, des enjeux et des contraintes des lieux.

Le projet de réhabilitation d'un sentier littoral d'interprétation sur la commune du Château d'Oléron s'étend sur environ 4 km le long du littoral entre le pont de l'Ile d'Oléron et le site de la Brande au nord du Château d'Oléron.

L'objectif est de réhabiliter le sentier existant qui longe la bordure du littoral afin d'accueillir les piétions sur un sentier d'interprétation des espaces naturels et de mettre en valeur le patrimoine de l'Ile d'Oléron qui englobe sur ce linéaire de nombreux points remarquables : site archéologique (Dolmen d'Ors), espaces naturels et paysagers à forts enjeux écologiques, préservations patrimoniale des carrelets à visée pédagogiques, marché local avec politique de circuits courts, protection et entretien du littoral, observations d'avifaunes et richesses écosystémique sur la réserve naturelle, valorisation du Moulin de la Côte, etc.). L'objectif affiché de cette réhabilitation est la valorisation des enjeux culturels, patrimoniaux et naturels du territoire et dans une autre mesure le soutien au développement économique en zones rurales via le développement de l'attractivité touristique.

Le partenaire financier envisagé pour la réalisation des travaux est :

❖ L'Union Européenne (via l'appel à projets « Opération 7.5.1. : Investissement à l'usage du public dans les infrastructures récréatives et touristiques, grâce au Fonds Européen Agricole pour le DÉveloppement Rural (FEADER), à hauteur de 63% maximum).

Le coût de l'opération est estimé à 790 000 € HT. Le plan prévisionnel du financement de l'opération est présenté cidessous :

Partenaires	Participation en %	Montant € HT	
UNION EUROPEENNE (FEADER)	63%	497 700€	
Communauté de communes	37%	292 300 €	

Total	100 %	790 000 €

En complément, la CdC se réserve le droit de solliciter d'autres partenaires financiers, et d'envisager de réaliser une demande de subvention complémentaire notamment auprès du CEREMA (via plan de relance Vue sur Mer), du CD17 (via le schéma départemental Véloroutes Voies Vertes et Randonnée) et de la Région Nouvelle Aquitaine. La demande ne pourra pas excéder les 17% du montant restant dû du projet.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve la réalisation des travaux de réhabilitation, Sollicite les demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers, Autorise le Président à signer tout document relatif à ce programme.

58. RMPIO - PLAN DE RECOLEMENT DU MUSEE DE L'ILE D'OLERON

Le récolement décennal est un chantier obligatoire pour tous les musées de France (Loi du 4 janvier 2002) y compris pour ceux parvenus à récoler la totalité de leurs collections lors du 1^{er} récolement achevé en 2015. Le récolement doit s'appuyer sur un plan de récolement (circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006) soumis à la validation du propriétaire des collections après avis de la DRAC.

Le Musée de l'Ile d'Oléron, labellisé Musée de France depuis février 2003, présente aujourd'hui, après avis favorable de la DRAC, son plan de récolement pour validation auprès du Conseil Communautaire. Ce plan de récolement est un document de travail qui engage le Musée de l'Ile d'Oléron dans son organisation afin de vérifier, tous les dix ans, sur pièce et sur place, la localisation et l'identité des œuvres du Musée.

Le plan de récolement est joint en annexe.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE et VALIDE le plan de récolement.

Fin de la séance à 17h00.
